

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 457

21 février 2012

SOMMAIRE

Arelux 1 S.à r.l.	21935	Login	21898
Arelux FR 1 S.à r.l.	21918	L.S.A. S.à r.l.	21893
Bluedrip Topco S.à r.l.	21919	Luxembourg Financial Group Asset Management S.A.	21932
Boulden International S.à r.l.	21893	Lux Flex	21898
Carvi S.A.	21894	LUX GREEN Luxembourg s.a.	21917
Dragons du Nord	21896	Magilux S.à r.l.	21932
Ellmer & Co. S.A.	21909	Mangrove III S.C.A. SICAR	21932
Energy Optics Renewables S.A.	21899	Mangrove II S.C.A. SICAR	21933
First Place Investments S.A.	21906	Mangrove II S.C.A. SICAR	21932
Flint North America Ltd., Luxembourg Branch	21913	Marlière & Partners S.à r.l.	21917
Frodon S.A.	21910	Mediterranee Investors Group S.A. SPF	21930
Krau S.à r.l.	21890	Menuiserie Feiereisen	21936
Krau S.à r.l.	21890	Merrill Lynch Investment Solutions	21936
Krau S.à r.l.	21890	Messino SA	21899
La Balancelle S.à r.l.	21905	Mezzanine Finance Europe S.A.	21918
Land Breeze S.à r.l.	21893	Miramar Investissements	21936
Lantiq Intermediate Holdco S.à r.l.	21905	Pitcher Petanque Club asbl	21915
Lantiq Intermediate Holdco S.à r.l.	21910	RC II S.à r.l.	21905
Lauro 28 S.A.	21890	SCI Yanimmo	21917
La World Fin S.à r.l.	21905	Société Financière de l'Énergie «SOFI-NEN» S.A., S.P.F.	21894
LB Europe Holdings S.à r.l.	21906	Ternova Beteiligungen A.G.	21906
Le Castor S.A.	21909	Valhalla II S.A.	21918
Leopard Germany Holding Portfolio 1 S.à r.l.	21898	Valhalla I S.A.	21899
Les Taillades S.à r.l.	21909	Voyages Pelican - SLT S.A.	21931
Lexwood Holding S.A.	21913	Voyages Sales-Lentz S.A.	21931
LG Management S.à r.l.	21915	World Hopper s.à r.l.	21936
Licences Concept S.à r.l.	21909		
Likipi Holding S.A.	21915		

Krau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 24, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 140.351.

Le bilan au 31 décembre 2010 et l'annexe ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10/01/2012.

Référence de publication: 2012007155/10.

(120007054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Krau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 24, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 140.351.

Le bilan au 31 décembre 2009 et l'annexe ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10/01/2012.

Référence de publication: 2012007156/10.

(120007055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Krau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 24, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 140.351.

Le bilan au 31 décembre 2008 et l'annexe ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10/01/2012.

Référence de publication: 2012007157/10.

(120007056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Lauro 28 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 137.434.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of Lauro 28 S.A. (hereafter referred to as the "Company"), a Société Anonyme, established at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 137.434, incorporated by deed on March 19, 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1018 on April 24, 2008 and whose Articles of Incorporation were for the last time modified by deed enacted by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on May 20, 2011, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1730 of July 29, 2011.

There appeared:

Clessidra SGR SpA, a company incorporated under the laws of Italy, with registered office at Via del Lauro 7, Milano, I-20121, registered with the Register of Commerce of Milano under number 03867050969, acting on behalf of the fund Clessidra Capital Partners (the Sole Shareholder),

hereby represented by Annick Braquet, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents,

by virtue of a proxy given under private seal, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has declared and requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the present Extraordinary General Meeting is the following:

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation),

2. Appointment of Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company with registered office at 5, rue Guillaume Kroll in L-1882 Luxembourg as liquidator (the "Liquidator");

3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;
4. Approval of the accounting situation of the Company for the period from January 1, 2011 to December 28, 2011;
5. Discharge of the directors of the Company for the accomplishment of their respective mandates and
6. Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder passes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg as liquidator (the "Liquidator").

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the "Law").

The Sole Shareholder further resolves that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds to the Sole Shareholder of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the accounting situation of the Company for the period from January 1, 2011 to December 28, 2011.

Fifth resolution

The Sole Shareholder decides to grant full and total discharge to the board of directors for the accomplishment of their respective mandates until today.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, whom is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed this original deed with us, the notary.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède :

L'an deux mil onze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme Lauro 28 S.A. (la "Société"), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 137 434, constituée suivant acte reçu en date du 19 mars 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1018 du 24 avril 2008 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 20 mai 2011, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1730 du 29 juillet 2011.

A comparu:

Clessidra SGR SpA, société de droit italien, ayant son siège social à la Via del Lauro 7, I-20121 Milan, Italie, étant inscrite au registre de commerce de Milan sous le numéro 03867050969, agissant pour le compte du fonds Clessidra Capital Partners (l'Actionnaire Unique),

Ici représentée par Annick Braquet, de résidence professionnelle à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne variatur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Actionnaire Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- I. l'Actionnaire Unique détient toutes les actions du capital de la Société;
- II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire);
2. Nomination de Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège au 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, en tant que liquidateur (le "Liquidateur");
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
4. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes de la Société pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 28 décembre 2011;
5. Décharge aux administrateurs de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs;
6. Divers.

L'Actionnaire Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique décide de nommer Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que liquidateur (le "Liquidateur").

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

L'Actionnaire Unique décide en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'Actionnaire Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'Actionnaire Unique décide en outre de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

L'Actionnaire Unique décide également de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des avances sur le solde de liquidation à l'Actionnaire Unique de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique décide d'approuver le bilan et le compte des profits et pertes de la Société pour la période s'écoulant du 1^{er} janvier 2011 au 28 décembre 2011.

Cinquième résolution

L'Actionnaire Unique décide d'accorder pleine et entière décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande du comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.
Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 janvier 2012. Relation: LAC/2012/178. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Référence de publication: 2012007161/132.

(120007459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Boulden International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5691 Ellange, 27, Z.A.E. Le Triangle Vert.

R.C.S. Luxembourg B 165.503.

—
EXTRAIT

Suite à une cession de parts sociales de ce jour le capital social est dorénavant souscrit comme suit:

Monsieur Brian BOULDEN, né le 05/03/1959 Louisville, Kentucky (USA) et demeurant à PA 19312 Berwyn in 614 Cascades Court - USA	75 parts sociales
Monsieur Robert ARONEN, né le 24/04/1969 au Minnesota - VIRGINIA (USA) et demeurant à L-6841 Machtum, 2B, rue des Fleurs	20 parts sociales
Madame Christine RABAT, née le 23/09/1969 à F-Murat et demeurant à L-6841 Machtum, 2B, rue des Fleurs	5 parts sociales
Total:	100 parts sociales

Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Robert ARONEN

Associé-gérant

Référence de publication: 2012007515/19.

(120007833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

L.S.A. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 150.182.

—
Il résulte de la convention de transfert de parts sociales du 23 décembre 2009 entre FARAD INVESTMENT ADVISOR S.A., société Luxembourgeoise ayant son siège social à L-1222 Luxembourg, 2-4 rue Beck et FARAD INTERNATIONAL S.A., société Luxembourgeoise ayant son siège social à L-1222 Luxembourg, 2-4 rue Beck, que 500 (cinq cent) parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de 10 EUR (dix euros) chacune, ont été cédées avec effet au 23 décembre 2009 par FARAD INVESTMENT ADVISOR S.A. à FARAD INTERNATIONAL S.A..

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Référence de publication: 2012007158/14.

(120007502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Land Breeze S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 148.506.

—
Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 22 octobre 2009

EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 10 novembre 2011, le mandat de gérant de Monsieur Ka Lam Collin Lau a été renouvelé pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Référence de publication: 2012007160/13.

(120007087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Société Financière de l'Energie «SOFINEN» S.A., S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 17.682.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 15 septembre 2011:

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Monsieur Claudio TOMASSINI, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg et Monsieur Henri REITER, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg en remplacement de Monsieur Marco NEUEN, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg et Monsieur René SCHLIM, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2015.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2012007354/17.

(120007388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Carvi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 143.680.

—
L'an deux mille onze, le seize décembre,

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CARVI S.A. (la «Société»), ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 143.680, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 98 du 16 janvier 2009.

L'assemblée est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Madame Audrey Dumont, employée privée, L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin,

qui désigne comme secrétaire Madame Françoise Rollin, employée privée, L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Michela Klemke, employée privée, L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis de convocation contenant l'ordre du jour publiés

a) au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

- numéro 2761 du 12 novembre 2011, et

- numéro 2908 du 29 novembre 2011 ;

b) dans le Lëtzebuerger Journal

- le 12 novembre 2011, et

-le 29 novembre 2011 ;

c) dans le Lëtzebuerger Journal

- le 12 novembre 2011, et

- le 29 novembre 2011 ;

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Conversion de l'emprunt obligataire convertible au porteur d'un montant de deux cent quinze mille euros (EUR 215.000) en deux cent quinze (215) actions de mille euros (EUR 1.000) chacune et augmentation de capital à concurrence de deux cent quinze mille euros (EUR 215.000) par l'émission de deux cent quinze (215) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune.

2. Augmentation du capital social à concurrence de cinq cent quatre-vingt-cinq mille euros (EUR 585.000) par conversion de créance et la création et l'émission de cinq cent quatre-vingt-cinq (585) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune.

3. Souscription de huit cents (800) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune.

4. Modification afférente de l'article 5 des statuts en vue de l'adapter aux décisions prises.

III. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

IV. - Qu'il résulte de la liste de présence que sur les deux cents (200) actions en circulation deux (2) actions sont représentées à la présente assemblée.

V. - Qu'une première assemblée générale extraordinaire ayant eu lieu avec le même ordre du jour avait été tenue le 11 novembre 2011 et que les conditions de présence pour voter les points à l'ordre du jour n'étaient pas remplies à cette assemblée.

La seconde assemblée peut ainsi délibérer valablement quelle que soit la portion du capital présente ou représentée conformément à l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

VI. - Qu'en conséquence la présente assemblée extraordinaire est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur son ordre du jour quel que soit le nombre d'actions représentées à la présente assemblée.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

A la demande de l'obligataire, l'assemblée générale décide de convertir en actions un emprunt obligataire émis lors de la réunion du conseil d'administration de la Société en date du 20 octobre 2010.

Ledit emprunt obligataire a été émis pour un montant total de deux cent quinze mille (EUR 215.000), représenté par vingt et une (21) obligations d'une valeur de dix mille euros (EUR 10.000) chacune et une (1) obligation d'une valeur de cinq mille euros (EUR 5.000) au taux de conversion d'une (1) obligation pour dix (10) actions nouvelles.

Une copie du procès-verbal de ladite réunion du conseil d'administration ainsi que du livre des obligataires resteront annexées au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux cent quinze mille euros (EUR 215.000) pour le porter de son montant actuel de deux cent mille euros (EUR 200.000) à quatre cent quinze mille euros (EUR 415.000) par la création et l'émission de deux cent quinze (215) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune.

Ces deux cent quinze (215) actions nouvelles sont attribuées entièrement libérées à l'actionnaire COMETEC S.A., ayant son siège social au 1, rue Joseph Kennedy, L-1746 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 48.108.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1(5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'apport en nature ci-dessus décrit a fait l'objet d'un rapport établi en date du 16 décembre 2011 par Monsieur Robert Zahren, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle à L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval, lequel rapport, après signature ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Ledit rapport conclut comme suit:

"Sur base de mes diligences, aucun fait n'a été porté à mon attention qui me laisse à penser que la valeur globale des apports dans le cadre de l'émission de l'emprunt obligataire au porteur convertible en actions ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, en cas de conversion et d'augmentation de capital."

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cinq cent quatre-vingt-cinq mille euros (EUR 585.000) pour le porter de son montant actuel de quatre cent quinze mille euros (EUR 415.000), représenté par quatre cent quinze (415) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune, à un million d'euros (EUR 1.000.000) par l'émission de cinq cent quatre-vingt-cinq (585) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune.

Libération

Les cinq cent quatre-vingt-cinq (585) actions nouvelles sont toutes souscrites par l'actionnaire COMETEC S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 48.108,

ici représentée par Madame Michela Klemke, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 6 décembre 2011 et qui restera attachée au présent acte,

et intégralement libérées en contrepartie d'un apport en nature consistant en la conversion d'une partie de la créance que COMETEC S.A., prénommée, a sur la Société.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1(5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'apport en nature ci-dessus décrit a fait l'objet d'un rapport établi en date du 16 décembre 2011 par Monsieur Robert Zahlen, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle à L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval, lequel rapport, après signature ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

La valeur de ladite créance est constatée par ledit rapport dont la conclusion est la suivante:

"Sur base de mes diligences, aucun fait n'a été porté à mon attention qui me laisse à penser que la valeur globale de l'apport autre qu'en numéraire ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des 585 nouvelles actions de CARVI S.A. à émettre en contrepartie."

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« Art. 5. Capital Social

La Société a un capital social de un million d'euros (EUR 1.000.000) représenté par (1.000) mille actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune.»

Évaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont évalués à environ deux mille huit cents euros (EUR 2.800).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. DUMONT, F. ROLLIN, M. KLEMKE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 décembre 2011. LAC / 2011 / 56936. Reçu soixante-quinze euros € 75,-.

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPÉDITION CONFORME délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Référence de publication: 2012006979/126.

(120007290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Dragons du Nord, Association sans but lucratif.

Siège social: L-9366 Ermsdorf, 10, rue Savelborn.

R.C.S. Luxembourg F 8.967.

—
STATUTS

Membres fondateurs:

M. Pedro PIMENTA, né le 29 août 1975 à Ettelbruck, domicilié au 10, rue Savelborn, L-9366 ERMSDORF; nationalité: Portugaise;

Mme Maria de Fatima FERNANDES TOMAS, née le 22 avril 1976 à Viseu, domicilié au 10, rue Savelborn, L-9366 ERMSDORF; nationalité: Portugaise;

M. Sergio DIAS, né le 23 mars 1979 à Coimbra, domicilié au 15, rue de Reckange, L-7788 BISSEN; nationalité: Portugaise.

Créent par la présente une association sans but lucratif, régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée et les présents statuts.

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination «DRAGONS DU NORD» association sans but lucratif, en abrégé «DRAGONS DU NORD», A.s.b.l. Elle a son siège au 10, rue Savelborn, L-9366 ERMSDORF.

Art. 2. L'association a pour objet de:

- promouvoir toutes sortes d'événements à caractère sportif, récréatif et culturelles et artistiques.

Art. 3. L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

Art. 4. Les membres, dont le nombre ne peut être inférieur à trois, sont admis par délibération du conseil d'administration à la suite d'une demande écrite/d'une demande verbale.

Art. 5. Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission écrite au conseil d'administration. Est réputé démissionnaire après le délai de 2 mois à compter du jour de l'échéance tout membre qui refuse de payer la cotisation lui incombant.

Art. 6. Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association. A partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

Art. 7. Les associés, démissionnaires ou exclus, ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées.

Art. 8. La cotisation annuelle est fixée par l'assemblée générale. Elle ne peut être supérieure à 100,- euros.

Art. 9. L'assemblée générale, qui se compose de tous les membres, est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an, et, extraordinairement, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres le demandent par écrit au conseil d'administration.

Art. 10. La convocation se fait au moins 45 jours avant la date fixée pour l'assemblée générale, moyennant simple lettre missive devant mentionner l'ordre du jour proposé.

Art. 11. Toute proposition écrite signée d'un vingtième au moins des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour. Aucune décision ne peut être prise sur un objet n'y figurant pas.

Art. 12. L'assemblée générale doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:

- modification des statuts et règlement interne;
- nomination et révocation des administrateurs et des réviseurs de caisse;
- approbation des budgets et comptes;
- dissolution de l'association.

Art. 13. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents, ou représentés à la première réunion une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; dans ce cas la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, soit sur la dissolution, ces règles sont modifiées comme suit:

- a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents,
- b) la décision n'est admise dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix des membres présents,
- c) si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des membres ne sont pas présents, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

Art. 14. Les délibérations de l'assemblée sont portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre confiée à la poste/affichage au siège etc.

Art. 15. L'association est gérée par un conseil d'administration élu pour une durée illimitée par l'Assemblée Générale. Le conseil d'administration se compose d'un président, d'un secrétaire, d'un trésorier, ainsi que 3 autres membres au maximum élus à la majorité simple des voix présentes à l'assemblée générale. Les pouvoirs des administrateurs sont les suivants: le président, le secrétaire, le trésorier gère les comptes etc.

Art. 16. Le conseil d'administration qui se réunit sur convocation de son président ne peut valablement délibérer que si 2/3 membres au moins sont présents. Toute décision doit être prise à la majorité simple des membres élus.

Art. 17. Le conseil d'administration gère les affaires et les avoirs de l'association. Il exécute les directives à lui dévolues par l'assemblée générale conformément à l'objet de l'association.

Art. 18. Il représente l'association dans les relations avec les tiers. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, 2 signatures de membres en fonction sont nécessaires.

Art. 19. Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

L'exercice budgétaire commence le 1^{er} janvier de chaque année. Les comptes sont arrêtés le 31 décembre et soumis à l'assemblée générale avec le rapport de la commission de vérification des comptes.

Afin d'examen, l'assemblée désigne un/deux réviseur(s) de caisse. Le mandat de ceux-ci est incompatible avec celui d'administrateur en exercice.

Art. 20. En cas de liquidation les biens sont affectés à une organisation ayant des buts similaires, etc.

Art. 21. La liste des membres est complétée chaque année par l'indication des modifications qui se sont produites et ce au 31 décembre.

Art. 22. Les ressources de l'association comprennent notamment:

- les cotisations des membres,
- les subsides et subventions,
- les dons ou legs en sa faveur.

Art. 23. Toutes les fonctions exercées dans les organes de l'association ont un caractère bénévole et sont exclusives de toute rémunération.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée, ainsi qu'au règlement interne en vigueur approuvé lors de la dernière assemblée générale.

Ermsdorf, le 23 décembre 2011.

Pedro PIMENTA / Maria de Fatima FERNANDES / Sergio DIAS

Le Président / Le Trésorier / Le secrétaire

Référence de publication: 2012007581/90.

(120007534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Leopard Germany Holding Portfolio 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 165.050.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2012007163/13.

(120007265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Login, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 40.629.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12.01.2012.

Fiduciaire Becker, Gales & Brunetti S.A.

Luxembourg

Référence de publication: 2012007164/12.

(120007212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Lux Flex, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 155.038.

Le bilan au 19 août 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2012.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Jacqueline Siebenaller / Daniel Breger

Référence de publication: 2012007167/12.

(120007533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Valhalla I S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 149.244.

—
Extrait des résolutions prises en date du 11 janvier 2012

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 11 janvier 2012 que l'associé unique a décidé comme suit:

(i) de réélire Peter Diehl comme administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014 et ce avec effet au 14 juillet 2011; et

(ii) de réélire Saphia Boudjani comme administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014 et ce avec effet au 14 juillet 2011.

Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Damien Nussbaum

Administrateur

Référence de publication: 2012007389/17.

(120007131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Messino SA, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 152.365.

—
Extrait des résolutions prises en date du 11 janvier 2012

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 11 janvier 2012 que l'associé unique a décidé comme suit:

de réélire Amiiarah Romjhon, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, comme administrateur unique de la Société avec effet au 03 aout 2011 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Amiiarah Romjhon

Administrateur unique

Référence de publication: 2012007197/16.

(120007137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Energy Optics Renewables S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 166.069.

—
STATUTES

In the year two thousand eleven, on the twenty-fifth day of January.

Before Us Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Mondorf-les-Bains (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1.- SKYVIA S.A. (RC B133.732), with registered office in L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

here represented by its director, Lucien VOET, residing professionally in Luxembourg.

Such appearing party, represented as state here above, has requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a société anonyme which it declares to organize.

Art. 1. Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a société anonyme is hereby formed under the title Energy Optics Renewables S.A.

Art. 2. The Corporation is established for an unlimited period from the date thereof. The Corporation may be dissolved prior by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 3. The Head Office of the Company is in Luxembourg.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Head Office of the Company, the Head Office of the Company may be transferred by decision of the board of directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, until such time as the situation becomes normalised.

Art. 4. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. The Company shall be considered as a "Société de Participations Financières" according to the applicable provisions.

It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies in which it has a direct or indirect interest to the extent permitted under Luxembourg law. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may buy, sell, exchange, finance, lease, improve, demolish, construct for its own account, develop, divide and manage any real estate. It may further execute all works of renovations and transformations as well as the maintenance of these assets.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favor or relate to its object.

Art. 5. The subscribed capital is set at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.- €) represented by THOUSAND (1,000) shares with a par value of THIRTY-ONE EURO (31.- €) each, carrying one voting right in the general assembly.

All the shares are, at the owner's option, in bearer or nominative form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of Incorporation.

The company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

Art. 6. The company is administrated by a Board comprising at least three members. It can be administrated by one director in case of unipersonal company. Their mandate may not exceed six years. The chairman is elected by the General Meeting.

Art. 7. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the company must be signed by two directors or by the sole signature of the managing director or by the president of the Board of Directors, or by the sole director.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

Art. 10. The Company's business year begins on first January and closes on thirty-first December.

Art. 11. The annual General Meeting is held on the third Tuesday on the month of May at 12.00 am at the Company's Head Office, or at another place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday, the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 12. To be admitted to the General Meeting, the owner of bearer shares must deposit them five full days before the date fixed for the meeting; any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not be a shareholder himself.

Art. 13. The General Assembly has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

The General Assembly may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of the stock, without reduction of the registered capital.

Art. 14. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

Transitory dispositions

- 1) The first annual general meeting of shareholders will be held in 2012.
- 2) The first accounting year will begin today and will end on 31st of December 2011.

Subscription

The capital has been subscribed as follows:

1. -SKYVIA S.A.	1.000
Total: Thousand Shares	1.000

All these shares have been paid up in cash to the amount of TWENTY-ONE THOUSAND EURO (21,000.- €) and therefore the amount of TWENTY-ONE THOUSAND EURO (21,000.- €) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

The shares will stay nominative shares until the capital will be fully paid up.

Statement

The notary declares that he has checked the existence of the conditions listed in Article 26 of the commercial companies act and states explicitly that these conditions are fulfilled.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company, or charged to it for its formation, amount to about NINE HUNDRED EURO (900.- €).

Extraordinary General Meeting

The party appearing, representing the totality of the capital and considering itself as duly convoked, declare that it is meeting in an extraordinary general meeting and take the following resolutions:

First resolved

The number of Directors is set at three (3) and that of the auditors at one (1).

The following is appointed Director:

1. SKYVIA S.A. (RC B133.732), with registered office in L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

represented by its director, Lucien VOET, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

2. COMMUNITY LINK S.A. (RC B138.621), with registered office in L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

represented by one of its directors, Mario CASTRO, juriste, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

3. Walter VAN LOON, commercial manager, residing in NL-4614 CR, Bergen op Zoom, 10, Schiethoek.

Second resolved

Is elected as auditor:

1. PREMIER TAX S.A. (B 147.687), with registered office in L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Third resolved

Their terms of office will expire after the annual meeting which will approve the financial statements of the year 2016.

Fourth resolved

The address of the company is fixed at L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The Board of Directors is authorized to change the address of the company inside the municipality of the company's corporate seat.

Fifth resolved

Persuant to article 60 of the company law and article 7 of these Articles of Incorporation, the Board of Directors is authorized to elect one or more managing director(s) of the Company with such powers as are necessary to bind the Company with his (here) sole signature for the day-to-day management.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, represented as state as here above, who is known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit traduction française du texte ci-dessus:

L'an deux mille onze, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

A comparu:

1. - SKYVIA S.A. (RC B133.732), avec siège social à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, ici représentée par son administrateur-délégué, Lucien VOET, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La comparante a requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée Energy Optics Renewables S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des évènements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits évènements.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. La Société sera considérée comme une Société de Participations Financières selon les mesures en vigueur.

Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société dans laquelle elle détient un intérêt direct ou indirect, dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La société pourra acheter, vendre, échanger, financer, louer, améliorer, démolir, construire pour son propre compte, développer, diviser et gérer tous biens immobiliers. Elle pourra en outre effectuer tous travaux de rénovations et de transformations ainsi que la maintenance de ces biens.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- €) représenté par MILLE (1.000) actions de TRENTE ET UN EUROS (31,- €) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Elle peut être administrée par un administrateur unique dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs et dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle par la signature de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mardi du mois de mai à 12.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel dernier ne doit pas être nécessairement actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui et s'achève le 31 décembre 2011.

2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2012.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1. - SKYVIA S.A.	1.000
Total: Mille actions	1.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire, jusqu'à concurrence de la somme de VINGT ET UN MILLE EUROS (21.000,- EUR), de sorte que la somme de VINGT ET UN MILLE EUROS (21.000,-

EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Les actions restent nominatives jusqu'à complète libération du capital.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ NEUF CENTS EUROS (900,- €).

Et à l'instant la comparante, représentée comme il est dit, représentant l'intégralité du capital social, s'est réunie en assemblée générale extraordinaire, à laquelle elle se reconnaît dûment convoquée et à l'unanimité, elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

1. - SKYVIA S.A. (RC B133.732), avec siège social à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, représentée par son administrateur-délégué, Lucien VOET, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

2. COMMUNITY LINK S.A. (RC B138.621), avec siège social à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

ici représentée par un de ses administrateurs-délégués, à savoir:

Mario CASTRO, juriste, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

3. Walter VAN LOON, manager commercial, demeurant à NL-4614 CR, Bergen op Zoom, 10, Schiethoek.

Deuxième résolution

Est nommée commissaire aux comptes:

PREMIER TAX SA (B 147.687), avec siège social à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Troisième résolution

Le mandat de l'administrateur et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'année 2016.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société pas sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, représentée comme il est dit, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: VOET, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 8 février 2011. REM 2011 / 168. Reçu soixante-quinze euros 75,- 00 €

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPÉDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 30 décembre 2011.

Référence de publication: 2012007028/279.

(120007247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

La Balancelle S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8237 Mamer, 9, rue Henri Kirpach.
R.C.S. Luxembourg B 156.268.

Le bilan au 31-12-2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2012007170/10.

(120007673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

La World Fin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 41.461.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 24 novembre 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société LA WORLD FIN SARL, dont le siège social à L-8077 Bertrange, 83, rue de Luxembourg, a été dénoncé en date du 26 mai 2005.

Pour extrait conforme

Me Yasemin CENGIZ-KIYAK

Le liquidateur

Référence de publication: 2012007171/13.

(120007399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

RC II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims.

R.C.S. Luxembourg B 137.968.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 28 octobre 2011 que:

- Messieurs Brian Borg et Hermann-Günter Schommarz ont démissionné de leur mandat de gérant avec effet au 31 octobre 2011.

- Monsieur Michael Krzanowski, né le 7 décembre 1965 à Darmstadt (Germany), résidant professionnellement Raifenplatz 1, D-65189 Wiesbaden a été nommé gérant avec effet au 31 octobre 2011 pour une durée indéterminée.

- Monsieur Stefan Honecker, né le 18 octobre 1956 à Illingen (Germany), résidant professionnellement au 4, rue Thomas Edison L-1445 Luxembourg-Strassen, a été nommé gérant avec effet au 31 octobre 2011 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 13 janvier 2011.

Pour extrait conforme

*Pour la Société**Un gérant*

Référence de publication: 2012008517/22.

(120008752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Lantiq Intermediate Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 147.556.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Référence de publication: 2012007173/10.

(120006959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

LB Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 141.193.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 4 janvier 2012.

Référence de publication: 2012007175/10.

(120007008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Ternova Beteiligungen A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 105.146.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 12 janvier 2012, les mandats des Administrateurs VALON S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, LANNAGE S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg et KOFFOUR S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg ainsi que le commissaire aux comptes AUDIT-TRUST S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg ont été renouvelés pour une durée de six ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2018.

Conformément aux dispositions de l'article 51 bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'administrateur LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63130, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société TERNOVA BETEILIGUNGEN A.G., société anonyme: Madame Marie BOURLOND, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'administrateur KOFFOUR S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-86086, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société TERNOVA BETEILIGUNGEN A.G., société anonyme: Monsieur Guy BAUMANN, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'administrateur VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63143, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société TERNOVA BETEILIGUNGEN A.G., société anonyme: Monsieur Cédric JAUQUET, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

LANNAGE S.A., société anonyme, a été nommée aux fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Pour: TERNOVA BETEILIGUNGEN A.G.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Ana-Paula Duarte

Référence de publication: 2012008612/34.

(120009209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

First Place Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 116.628.

L'an deux mille onze, le trente décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "FIRST PLACE INVESTMENTS SA.", R.C.S. Luxembourg numéro B 116628 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, constituée par acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 8 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1457 du 28 juillet 2006.

Les statuts de la société ont été modifiés par acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 368 du 14 mars 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SABELLA, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg en date du 29 avril 2010.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Madame Corinne PEYRON, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Raymond THILL, Maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. - Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les deux cent mille (200.000) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de quatre cent mille euros (EUR 400.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocation préalable et déclaré avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de six cent quatre-vingt-seize mille trois cents euros (EUR 696.300,-) pour le porter de son montant actuel de quatre cent mille euros (EUR 400.000,-) représenté par deux cent mille (200.000) actions d'une valeur nominale de deux (EUR 2,-) chacune, à un million quatre-vingt-seize mille trois cents euros (EUR 1.096.300,-) avec émission de trois cent quarante-huit mille cent cinquante (348.150) nouvelles actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune.

2. Souscription et libération par un apport en nature.

3. Augmentation du montant du capital autorisé à cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-).

4. Réduction de la valeur nominale des actions de la Société de deux euros (EUR 2,-) à dix cents (EUR 0,10) avec augmentation correspondante du nombre d'actions de cinq cent quarante-huit mille cent cinquante (548.150) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune à dix millions neuf cent soixante-trois mille euros (10.963.000) d'actions d'une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) chacune

5. Refonte de l'article 3 des statuts.

6. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social de la Société est augmenté à concurrence d'un montant de six cent quatre-vingt-seize mille trois cents euros (EUR 696.300,-) pour le porter de son montant actuel de quatre cent mille euros (EUR 400.000,-) représenté par deux cent mille (200.000) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune, à un million quatre-vingt-seize mille trois cents euros (EUR 1.096.300,-) avec émission de trois cent quarante-huit mille cent cinquante (348.150) nouvelles actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune.

La prédite augmentation de capital a été intégralement souscrite et libérée de la façon suivante:

- Cent trente-neuf mille deux cent soixante (139.260) actions d'une valeur de deux euros (EUR 2,-) chacune sont souscrites par Monsieur David Instance, demeurant à Villa Plein Soleil, 21, Blvd du Jardin Exotique – Monaco-et libérées par un apport en nature consistant dans l'apport d'une créance sur la société FIRST PLACE INVESTMENTS S.A. d'un montant de deux cent soixante-dix-huit mille cinq cent vingt euros (EUR 278.520,-) Monsieur David Instance, préqualifié, est ici représenté par Monsieur Stéphane SABELLA, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Monaco, le 7 décembre 2011, laquelle procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par les parties comparaisant et par le notaire soussigné est annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

- Cent trente-neuf mille deux cent soixante (139.260) actions d'une valeur de deux euros (EUR 2,-) sont souscrites par Monsieur Giancarlo De Filippo, demeurant à "Le Floridien", 21 Blvd du Larvotto – Monaco-et libérées par un apport en nature consistant dans l'apport d'une créance sur la société FIRST PLACE INVESTMENTS S.A. d'un montant de deux cent soixante-dix-huit mille cinq cent vingt euros (EUR 278.520,-) Monsieur Giancarlo De Filippo, préqualifié, est ici représenté par Monsieur Stéphane SABELLA, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Monaco, le 7 décembre 2011, laquelle procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par les parties comparaisant et par le notaire soussigné est annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

- Soixante-neuf mille six cent trente (69.630) actions d'une valeur de deux euros (EUR 2,-) sont souscrites par Monsieur Diego Maurizio Zannoni, demeurant à Rua Antonio Carlos 106, Apartamento 121, Consolação, CEP 01309-010 Sao Paulo – Brésil-et libérées par un apport en nature consistant dans l'apport d'une créance sur la société FIRST PLACE INVESTMENTS S.A. d'un montant de cent trente-neuf mille deux cent soixante euros (EUR 139.260,-) Monsieur Diego Maurizio Zannoni, préqualifié, est ici représenté par Monsieur Stéphane SABELLA, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée

à Sao Paulo, le 7 décembre 2011, laquelle procuration, après avoir été paraphée “ne varietur” par les parties comparaisant et par le notaire soussigné est annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d’enregistrement.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 modifiée, l’apport en nature ci-dessus décrit a fait l’objet d’un rapport établi le 30 décembre 2011 par la société STATERA AUDIT S.à r.l., réviseur d’entreprises agréé à L1725 Luxembourg, au 28, rue Henri VII, lequel rapport, après signature ne varietur par les parties et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

La valeur des créances ci-dessus mentionnées est constatée par ledit rapport dont les conclusions sont les suivantes.

Conclusion:

“Sur base de nos diligences telles que décrites ci-dessus, aucun fait n’a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur des apports autres qu’en numéraire ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur des 348.150 actions, ayant une valeur nominale d’EUR 2,00 chacune, à émettre en contrepartie. “

Deuxième résolution

L’Assemblée Générale décide d’augmenter le capital autorisé à concurrence d’un montant de trois millions d’euros (EUR 3.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux millions d’euros (EUR 2.000.000,-) à cinq millions d’euros (EUR 5.000.000,-).

Troisième résolution

L’assemblée générale décide de réduire la valeur nominale des actions de la Société de deux euros (EUR 2,-) à dix cents (EUR 0,10) avec augmentation correspondante du nombre d’actions de cinq cent quarante-huit mille cent cinquante (548.150) actions d’une valeur de deux euros (EUR 2,-) chacune à dix millions neuf cent soixante-trois mille (10.963.000) d’actions d’une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) chacune.

Les prédites dix millions neuf cent soixante-trois mille (10.963.000) actions d’une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) chacune, seront réparties à la diligence du conseil d’administration de la Société, entre les actionnaires existants au prorata de leur participation dans le capital social de la Société.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, il est procédé à une refonte de l’article 3 des statuts pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le capital social est fixé à un million quatre-vingt-seize mille trois cents euros (EUR 1.096.300,-) divisé en dix millions neuf cent soixante-trois mille (10.963.000) actions d’une valeur nominale de dix cents (EUR 0,1) chacune. Le conseil d’administration est autorisé à augmenter le capital social à cinq millions d’euros (EUR 5.000.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d’émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l’acte du 30 décembre 2011 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n’existerait pas, à cette date, d’engagement de la part du conseil d’administration en vue de la souscription;

- à fixer l’époque et le lieu de l’émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d’arrêter toutes autres modalités d’exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l’augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l’autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d’administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d’administration a l’autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d’une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.”

Plus rien ne figurant à l’ordre du jour et personne ne demandant la parole, l’Assemblée s’est terminée à 18:25 heures.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille euros (3.000.-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu’en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Sabella, C. Peyron, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 janvier 2012. LAC/2012/727. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Référence de publication: 2012007068/133.

(120007296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Les Taillades S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7343 Steinsel, 10, rue des Templiers.

R.C.S. Luxembourg B 87.443.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Helmsange, le 11/01/2012.

Référence de publication: 2012007177/10.

(120007045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Ellmer & Co. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 21.933.

Suivant une décision de l'Assemblée Générale ordinaire des associés du 15.03.2011 de la société ELLMER & CO S.A. il a été décidé:

1. de prolonger le mandat d'administrateur de

Monsieur Emile Wirtz, 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg

Monsieur Michael Ernzerhof et de Madame Carole Giovannacci jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

2. de prolonger le mandat de président du conseil d'administration de Monsieur Emile Wirtz jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

3. de prolonger le mandat de commissaire aux comptes, Invest Control S.à.r.l., jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Luxembourg, le 15.03.2011.

ELLMER & CO S.A.

Référence de publication: 2012007612/19.

(120007916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Licences Concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Le Castor S.A.).

Siège social: L-7257 Helmsange, 1-3, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 106.966.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Helmsange, le 11/01/2012.

Référence de publication: 2012007180/10.

(120007494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Frodon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 101.176.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 30 décembre 2011

3^{ème} résolution:

L'Assemblée Générale décide de prononcer la clôture de la liquidation de la société FRODON S.A.(en liquidation) qui cessera d'exister.

L'Assemblée Générale décide que les documents sociaux seront conservés, au minimum pendant 5 années, au siège social de FIDALUX S.A., à savoir au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Pour FRODON S.A. (en liquidation)

HRT FIDALUX S.A.

Le domiciliataire

Référence de publication: 2012007656/19.

(120008820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Lantiq Intermediate Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.488.977,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 147.556.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-third day of December before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of LANTIQ INTERMEDIATE HOLDCO S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 147.556 (the Company).

The Company is incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on August 4, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial) number 1690 of September 2, 2009. The articles of association of the Company have been amended several times, most recently pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on September 14, 2011, published in the Mémorial C, number 2742 dated November 10th, 2011.

THERE APPEARED:

LANTIQ HOLDCO S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 147.045 (the Sole Shareholder),

duly represented by Mister Raymond THILL, maître en droit, with business address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy, after signature "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of the registration formalities.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

- I. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 250,000 (two hundred fifty thousand United States Dollars) in order to bring the share capital from its present amount of USD 1,238,977 (one million two hundred thirty-eight thousand nine hundred and seventyseven United States Dollars) to USD 1,488,977 (one million four hundred eighty-eight thousand nine hundred seventy-seven United States Dollars) by way of the issuance of 250,000 (two hundred fifty thousand) shares of USD 1 (one United States Dollar) each.

2. Subscription and payment of the share capital increase adopted under item 1. above by a contribution in cash.

3. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company.

4. Amendment to the shareholder register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg and any employee of SGG S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shareholder register of the Company.

III. The Sole Shareholder resolves to take the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of USD 250,000 (two hundred fifty thousand United States Dollars) in order to bring the share capital from its present amount of USD 1,238,977 (one million two hundred thirty-eight thousand nine hundred and seventy-seven United States Dollars) to USD 1,488,977 (one million four hundred eighty-eight thousand nine hundred seventy-seven United States Dollars) by way of the issuance of 250,000 (two hundred fifty thousand) shares of USD 1 (one United States Dollar) each.

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder declares to subscribe for 250,000 (two hundred fifty thousand) new shares of USD 1 (one United States Dollar) each and fully pays them up by way of a contribution in cash.

The amount of USD 250,000 (two hundred fifty thousand United States Dollars) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

As a result of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The Company’s share capital is set at USD 1,488,977 (one million four hundred eighty-eight thousand nine hundred seventy-seven United States Dollars) represented by 1,488,977 (one million four hundred eighty-eight thousand nine hundred seventy-seven) shares in registered form of one United States Dollar (USD 1.-) each, having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, “Shareholders” means holders at the relevant times of the Shares and “Shareholder” shall be construed accordingly.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the shareholder register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and/or any employee of SGG S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shareholder register of the Company.

Costs

The costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, to be borne by the Company by reason of this deed, amount approximately to one thousand nine hundred Euro (EUR 1.900.-).

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L’an deux mille onze, le vingt-troisième décembre,

par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

s’est tenue une assemblée générale extraordinaire (l’Assemblée) de LANTIQ INTERMEDIATE HOLDCO S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12F, rue Guillaume Kroll, L1882 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.556 (la Société).

La Société a été constituée suivant un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand Duché de Luxembourg le 4 août 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial) numéro 11690 le 2 septembre 2009. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises, et pour la dernière fois suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, le 14 septembre 2011, publié au Mémorial C, numéro 2742 le 10 novembre 2011.

A COMPARU:

LANTIQ HOLDCO S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.045 (l’ Associé Unique),

dûment représenté par Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de USD 250.000 (deux cent cinquante mille dollars américains) afin de porter le capital social de son montant actuel de USD 1.238.977 (un million deux cent trente-huit mille neuf cent soixante-dix-sept dollars américains) à USD 1.488.977 (un million quatre cent quatre-vingt-huit mille neuf cent soixante-dix-sept dollars américains) par l'émission de 250.000 (deux cent cinquante mille) parts sociales de USD 1 (un dollar américain) chacune.

2. Souscription et libération de l'augmentation de capital social adoptée au point 1. ci-dessus par un apport en numéraire.

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société.

4. Modification du registre des associés de la Société, afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff à Luxembourg et/ou à tout employé de SGG S.A. pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

III. L' Associé Unique décide de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L' Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de USD 250.000 (deux cent cinquante mille dollars américains) afin de porter le capital social de son montant actuel de USD 1.238.977 (un million deux cent trente-huit mille neuf cent soixante-dix-sept dollars américains) à USD 1.488.977 (un million quatre cent quatre-vingt-huit mille neuf cent soixante-dix-sept dollars américains) par l'émission de 250.000 (deux cent cinquante mille) parts sociales de USD 1 (un dollar américain) chacune.

Souscription - Libération

L' Associé Unique déclare souscrire aux 250.000 (deux cent cinquante mille) nouvelles parts sociales de USD 1 (un dollar américain) chacune et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de USD 250.000 (deux cent cinquante mille dollars américains).

Le montant de USD 250.000 (deux cent cinquante mille dollars américains) est à la libre disposition de la Société, dont la preuve a été donnée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à USD 1.488.977 (un million quatre cent quatre-vingt-huit mille neuf cent soixante-dix-sept dollars américains) représenté par 1.488.977 (un million quatre cent quatre-vingt-huit mille neuf cent soixante-dix-sept) parts sociales sous forme nominative d'un dollar américain (USD 1) chacune, ayant ces droits et obligations tels qu'exposés dans les présents Statuts. Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs des Parts Sociales à un moment donné et "Associé" sera interprété en conséquence."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société, afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff à Luxembourg et/ou à tout employé de SGG S.A. pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent à environ un mille neuf cents euros (EUR 1,900.-).

Le notaire instrumentant, qui connaît et comprend la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du présent acte faite à la partie comparante, il à signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 décembre 2011. LAC/2011/58699. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Référence de publication: 2012007172/147.

(120006958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Lexwood Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 114.871.

Extrait des délibérations portant à publication de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 3 mai 2011 à Luxembourg ville

L'assemblée, à l'unanimité, a décidé de reconduire Messieurs Stéphane BIVER, Jean-Pierre HIGUET et Clive GODFREY dans leurs mandats d'administrateurs et DATA GRAPHIC S.A. dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en l'année 2016.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012007178/15.

(120007692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Flint North America Ltd., Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 166.062.

I, Sean W. James, barrister and solicitor, of the City of Calgary, in the Province of Alberta, a Notary Public by royal authority duly appointed, DO CERTIFY that the paper writing hereto annexed is a true copy of an excerpt of the document produced and shown to me and purporting to be:

1. Certificate of incorporation for "Flint North America Ltd.", Corporate Access Number 2016322451, issued by the Registrar of Corporations for Alberta on September 29, 2011;

2. Articles of incorporation for Flint North America Ltd.

the said copy having been compared by me with the original document an act whereof being requested, I have granted under my notarial form and seal of office to serve as occasion shall or may require.

IN TESTIMONY WHEREOF I have hereunto subscribed my name and affixed my seal of office at the City of Calgary, in the Province of Alberta, Canada, this 18th day of October, 2011.

A Notary Public in and for the Province of Alberta Being a lawyer, my appointment does not expire

Sean W. James

Share Structure: SEE ATTACHED

Share Transfers Restrictions: SEE ATTACHED

Number of Directors:

Min Number of Directors: 1

Max Number of Directors: 7

Business Restricted To: NONE

Business Restricted From: NONE

Other Provisions: SEE ATTACHED

Registration Authorized By: SEAN JAMES

DIRECTOR.

Schedule of share capital

The Corporation is authorized to issue;

(a) One class of shares, to be designated as "Class A Common Shares", in an unlimited number;

(b) One class of shares to be designated as "Class B Preferred Shares", in an unlimited number;

Such shares having attached thereto the following rights, privileges, restrictions and conditions:

A. Class A Common Shares

The Class A Common Shares shall have attached thereto the following rights, privileges, restrictions and conditions:

(i) the holders of the Class A Common Shares shall be entitled to receive notice of and to attend any meeting of the shareholders of the Corporation and shall be entitled to one vote for each class A Common Share held;

(ii) subject to the prior rights and privileges attaching to any other class of shares of the Corporation the right to receive any dividend declared by the Corporation; and

(iii) subject to the prior rights and privileges attaching to any other class of shares of the corporation, the right to receive the remaining property and assets of the Corporation upon dissolution.

B. Class B Preferred Shares

The Class B Preferred Shares shall have attached thereto the following rights, privileges, restrictions and condition's:

(i) the holders of the Class B Preferred Shares shall not be entitled (except as expressly provided in the Business Corporations Act (Alberta)) to receive notice of or to attend any meeting of the shareholder's of the Corporations and shall not be entitled to vote at any such meeting;

(ii) the holders of the Class B Preferred Shares shall be entitled to rank ahead Of the holders of the Class A Common Shares as to dividends. The Class B Preferred Shares shall be entitled to a fixed non-cumulative dividend on the Class 8 Redemption Amount (as hereinafter defined) per share payable yearly at an annual rate to be determined by the Directors at the time the Shares are issued. Dividends may be declared and paid on the Class B Preferred

Shares to the exclusion of a dividend being declared and paid on any other class or classes of shares of the Corporation. The Class B Preferred Shares shall not be entitled to participate any further with respect to dividends except to the extent hereinbefore provided;

(iii) no dividend shall be declared or paid on any class of shares of the Corporation if it would result in the realizable value of the assets of the Corporation, net of liabilities which exist at the relevant time being less than the aggregate of the Class B Redemption

Amounts of all of the issued and outstanding Class B Preferred Shares;

(iv) in the event of a liquidation, dissolution or winding up of the Corporation or any other distribution by way of repayment of capital, the holders of the Class B Preferred Shares, shall have priority over all other classes of shares of the Corporation as to the payment of the Redemption Price together with all declared but unpaid dividends before any amount shall be paid or any property or assets of the Corporation distributed to the holders of any other class of shares of the Corporation, and for greater certainty the Class B Preferred Shares shall not be entitled to share any further in the distribution of the property or assets of the Corporation except to the extent herein before provided.

(v) the Class B Preferred Shares, or any part thereof, shall be subject to redemption or purchase, at an amount equivalent to the Class B Redemption Amount per share plus any declared but unpaid dividends, at any time, at the option of the Directors of the Corporation, without the consent of the holders thereof, and if less than the whole of the outstanding Class B Preferred Shares shall be so redeemed or purchased, the shares to be redeemed or purchased shall be selected in such manner as the Board of Directors may determine;

(vi) the holders of the Class B Preferred Shares, shall be entitled to require the Corporation to redeem or purchase at any time all or any of the Class B Preferred Shares registered in the name of such holder on the books of the Corporation by tendering to the Corporation at its registered office the share certificate or certificates representing the Class B Preferred Share's which the registered holder desires to have the Corporation redeem or purchase, together with the request in writing specifying that the registered holder desires to have the said Class B Preferred Shares represented by such certificate or certificates redeemed or purchased by the Corporation, and stating the business day (hereinafter called the "Class B Redemption Date") on which the holder desires to have the Corporation redeem or purchase such shares. Upon receipt of a share certificate or certificates representing the Class B Preferred Shares which the registered holder desires to have the Corporation redeem or purchase, together with such a request, the Corporation shall, on the Class B Redemption Date, redeem or purchase such Class B Preferred Shares by paying to the registered holder an amount equivalent to the Class B Redemption Amount per share for each Class B Preferred Share being redeemed or purchased plus all declared but unpaid dividends thereon. Such payment shall be made by cheque payable at par at any branch of the Corporation's bankers for the time being in Canada. The said Class B Preferred Shares shall be redeemed or purchased on the Class B Redemption Date and from and after that date such shares shall cease to be entitled to dividends, and the holders thereof shall not be entitled to exercise any of the rights of the holders of Class B Preferred Shares in respect thereof unless payment of the Class B Redemption Amount plus any declared but unpaid dividends is not paid on the Class B Redemption Date in which event the rights of the holders of the said Class B Preferred Shares shall remain unaffected until, such Class B Redemption Amount plus any such declared but unpaid dividends have been paid; and

(vii) the Class B Redemption Amount (the "Class B Redemption Amount") with respect to each Class B Preferred Share shall be an amount determined by a resolution of the Board of Directors provided that the said Class B Redemption Amount shall be fixed by the Board of Directors prior to the issuance of any of the said Class B Preferred Shares.

Schedule of restrictions on share transfers

The right to transfer shares of the Corporation is restricted in that no shareholder shall be entitled to transfer any share or shares in the capital of the Corporation to any person who is not a shareholder of the Corporation unless the transfer has been approved by the board of directors of the Corporation.

Schedule of other provisions

1. The number of shareholders of the Corporation, exclusive of persons who are in its employment or that of an affiliate and are shareholders of the Corporation and exclusive of persons who, having been formerly in the employment of the Corporation or that of an affiliate, were, while in the that employment, shareholders of the Corporation, and have continued to be shareholders of the Corporation after termination of that employment, is limited to not more than fifty persons, two or more persons who are the joint registered owners of one or more shares being counted as one shareholder.

2. Any invitation to the public to subscribe for securities of the Corporation is prohibited.

3. The Corporation has a lien on the shares of a shareholder or his legal representative for a debt of that shareholder to the Corporation.

Référence de publication: 2012007058/104.

(120006824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

LG Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4281 Esch-sur-Alzette, 7, rue Portland.

R.C.S. Luxembourg B 156.639.

—
Extrait de l'Assemblée générale extraordinaire du 12 décembre 2011.

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société du 37, rue Romain Fandel, L-4149 Esch-sur-Alzette au 7, rue Portland, L-4281 Esch-sur-Alzette et ceci avec effet au 2 janvier 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012007179/11.

(120007020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Likipi Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 72.806.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2012007183/11.

(120007083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Pitcher Petanque Club asbl, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4132 Esch-sur-Alzette, 27, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg F 8.965.

—
STATUTS

Les membres fondateurs:

1. Christophe LUCIUS, employé privé, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à 170, Chemin Rouge, L-4480 Belvaux

2. Steve ARENDT, fonctionnaire communal, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à 84, rue de Rumelange, L-3784 Tétange

3. Jean-Paul RECKINGER employé privé, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à 2, rue de Mondercange, L-3961 Ehlange

4. Claude PAULY indépendant, de nationalité luxembourgeoise, demeurant 3, Lannewee, L-3915 Mondercange

5. Raymond HOFFMANN fonctionnaire d'état, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à 2-4, rue du Lycée, L-4217 Esch-sur-Alzette

6. Arnold BIREN fonctionnaire communal, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à 26, rue Marie Muller-Tesch, L-4250 Esch-sur-Alzette

créent par la présente une association sans but lucratif, régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994 et régie par les présents statuts.

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination «PITCHER PETANQUE CLUB asbl».

L'association a son siège à L-4132 ESCH/ALZETTE, 27 Grand-Rue.

Art. 2. Le PITCHER PETANQUE CLUB asbl a pour objet l'organisation de toutes activités et manifestations se rattachant directement ou indirectement au jeu de Pétanque.

Art. 3. L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

Art. 4. Le nombre des membres est illimité. Il ne peut cependant pas être inférieur à 3.

Les membres sont admis à la suite d'une demande écrite ou verbale. Le postulant doit être âgé de 18 ans au moins. La décision statuant sur cette demande d'adhésion est prise par le comité à la majorité simple de ses membres.

Art. 5. Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment, soit par voie écrite soit par voie verbale, de l'association. Est réputé démissionnaire d'office après le délai d'un an à compter du jour de l'échéance tout membre qui refuse de payer la cotisation lui incombant.

Art. 6. Les membres peuvent être exclus de l'amicale si, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association. L'exclusion d'un membre ne peut être prononcée que par l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix. Les membres, démissionnaires ou exclus, ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'amicale et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées.

Art. 7. La cotisation annuelle est proposée par le comité et est à soumettre à l'approbation par majorité simple de l'assemblée générale.

Art. 8. L'assemblée générale, qui se compose de tous les membres, est convoquée par le comité une fois par an au cours du premier semestre de l'année, et, extraordinairement, chaque fois que les intérêts de l'amicale l'exigent.

Art. 9. La convocation se fait au moins 2 jours avant la date fixée pour l'assemblée générale, moyennant simple lettre ou courrier électronique devant mentionner l'ordre du jour proposé.

Art. 10. L'assemblée générale doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:

- modifications des statuts;
- nomination et révocation des membres du comité;
- approbation des budgets et comptes;
- dissolution de l'amicale;
- exclusion d'un membre.

Les résolutions de l'Assemblée générale seront conservées dans un registre spécial tenu au siège social. Les membres ainsi que les tiers pourront y prendre connaissance des résolutions sur demande écrite adressée au conseil d'administration. Ce dernier fixera jour et heure de la consultation.

Art. 11. Une modification des statuts, respectivement la révocation d'un membre du comité ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés à l'assemblée générale.

Aucun membre ne peut représenter plus d'un autre membre.

Art. 12. L'amicale est gérée par le comité, composé d'un minimum de trois membres de l'Association qui ont posé leur candidature et qui sont élus par l'assemblée générale pour une durée de 2 ans.

Étant donné que le comité sera renouvelé par moitié, chaque année, il sera décidé par lots dans le dernier comité qui se tiendra avant la première assemblée générale, lesquels des membres du comité devront être réélus lors de la première assemblée générale.

Le Conseil d'administration élu désigne chaque année, parmi ses membres un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier. Les fonctions de vice-président et de secrétaire, respectivement de vice-président et de trésorier peuvent être cumulées.

Art. 13. Le comité se réunit sur convocation de son président et toute décision est prise à la majorité simple des membres.

Art. 14. Le comité exécute les directives à lui dévolues par l'assemblée générale conformément à l'objet de l'association. Le comité jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de l'amicale et pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition qui rentrent dans l'objet de l'association. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par les présents statuts et la loi est de sa compétence.

Concernant les obligations de nature financière, l'association est valablement engagée par la seule signature de son président, de son secrétaire ou de son trésorier pour tout engagement ne dépassant pas 500,- €. Pour tout engagement dépassant ce montant, l'association n'est engagée envers les tiers que par la signature conjointe de son président et du trésorier, respectivement du secrétaire. En cas de dépense excédant le montant de 1.250,- €, l'engagement doit être consigné par un administrateur supplémentaire.

Art. 15. Le comité représente l'amicale en justice et dans les relations avec les tiers.

Art. 16. Le comité soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice. L'exercice budgétaire commence le 1^{er} janvier de chaque année. Les comptes sont arrêtés

le 31 décembre et soumis à l'assemblée générale avec le rapport de 2 réviseurs de caisse désignés par l'assemblée. Le mandat des réviseurs de caisse est incompatible avec celui de membre du comité en exercice.

Art. 17. En cas de dissolution de l'association, les biens sont affectés à une oeuvre caritative.

Art. 18. Les ressources de l'amicale sont constituées notamment des cotisations des membres, des subsides et subventions, des dons ou legs en sa faveur et des recettes des manifestations organisées. Toutes les recettes dépassant les dépenses sont maintenues aux comptes bancaires de l'association qui recueillent tous les fonds de l'association provenant de dons, subventions ou autres recettes.

Art. 19. Toutes les fonctions exercées dans les organes de l'association ont un caractère bénévole et sont exclusives de toute rémunération.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts, il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée.

Fait à Esch/Alzette, le onze décembre 2011.

Claude PAULY / Jean-Paul RECKINGER / Arnold BIREN /
Raymond HOFFMANN / Steve ARENDT / Christophe LUCIUS.

Référence de publication: 2012007966/90.

(120007204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

SCI Yanimmo, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-6150 Altlinster, 1, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg E 2.595.

Constatation de cession de parts sociales

Suite à une convention de cession de parts sous-seing privé, signé par le cédant et le cessionnaire en date du 20 décembre 2011 et acceptée par le gérant au nom de la société, il résulte que le capital social de la société SCI YANIMMO est désormais réparti comme suit:

Monsieur Roland Munhowen, employé privé, demeurant à Altlinster, 1, rue des Prés: quatre-vingt dix-huit parts	98
Madame Lyne Munhowen, institutrice préscolaire, demeurant à Luxembourg, 41, rue St. Mathieu: une part . . .	1
Monsieur Yann Munhowen, étudiant, demeurant à Altlinster, 1, rue des Prés: une part	1
Total: CENTS parts	100

Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Pour extrait conforme

Roland Munhowen / Lyne Munhowen / Yann Munhowen

Les associés

Roland Munhowen

Le gérant

Référence de publication: 2012008560/22.

(120009135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

LUX GREEN Luxembourg s.a., Société Anonyme.

Siège social: L-8821 Rambrouch, Zone Industrielle Riesenhaff.

R.C.S. Luxembourg B 119.832.

Les comptes annuels au 31-12-2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2012007187/10.

(120007672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Marlière & Partners S.à .r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 19, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 156.526.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012007194/9.

(120007371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Mezzanine Finance Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 116.353.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Mezzanine Finance Europe SA

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2012007198/11.

(120007299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Arelux FR 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 160.403.

Extrait des résolutions des associés de la société

L'associé a pris la décision suivante:

La confirmation de la nomination avec effet au 9 janvier 2012 de Binh-Son Luong, avec adresse privée au 9, rue St. Ulric, L-2651, Luxembourg, comme gérant B de la société pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se constitue donc avec effet au 9 janvier 2012 de:

Gérant A

- Michelle Marie Carvill
- Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland

Gérant B

- Gert Walter Dina Triest
- Arnaud Jean Talabardon
- Binh-Son Luong

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A.

Domiciliaire de sociétés

Référence de publication: 2012008090/24.

(120009457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Valhalla II S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 153.614.

Extrait des résolutions prises en date 11 janvier 2012

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date 11 janvier 2012 que l'associé unique a décidé comme suit:

- (i) de réélire Peter Diehl comme administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014 et ce avec effet au 14 juillet 2011; et
- (ii) de réélire Saphia Boudjani comme administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014 et ce avec effet au 14 juillet 2011.

Luxembourg, 11 janvier 2012.

Damien Nussbaum

Administrateur

Référence de publication: 2012007390/17.

(120007129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Bluedrip Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 27.305.030,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 162.862.

1.1 A meeting of the shareholders of the Company as defined below was held on nineteenth of December two thousand eleven, before Maître Martine Schaeffer notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Notary").

1.2 The "Company" is Bluedrip Topco S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 162.862, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Martine Schaeffer, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 8 August 2011, whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 14 October 2011 (number 2476, page 118812).

2. Appointment of Chairman, Secretary and Scrutineer

2.1 Mr Raymond THILL, whose professional address is in Luxembourg, acted as Chairman of the meeting with the consent of the meeting.

2.2 The Chairman appointed Mrs Sylvie DUPONT, whose professional address is in Luxembourg, to act as Secretary.

2.3 The meeting elected Mr Gianpiero SADDI, whose professional address is in Luxembourg, to act as Scrutineer.

3. Declaration by Chairman

These appointments having been made, the Chairman declared that:

3.1 The names of the shareholders present at the meeting or represented at the meeting by proxies (together the "Appearing Shareholders" or the "Shareholders") and the number of shares held by them are shown on an attendance list. This attendance list, signed by or on behalf of the Appearing Shareholders, the Notary, the Chairman, Scrutineer and Secretary, together with the proxy forms, signed *in varietur* by the shareholders represented at the meeting by proxy-holders, the Notary and the Chairman, Scrutineer and Secretary, shall remain annexed to the present deed and shall be registered with it.

3.2 The attendance list shows that shareholders holding six million (6,000,000) shares representing the whole share capital of the Company are present at the meeting or represented at the meeting by proxies. All the Appearing Shareholders have declared that they have been sufficiently informed of the agenda of the meeting beforehand and have waived all convening requirements and formalities. The meeting is therefore properly constituted and can validly consider all items of the agenda.

3.3 The agenda of the meeting is the following:

Agenda

3.3.1 To convert the existing six million (6,000,000) shares of the Company into class A shares (the "Class A Shares").

3.3.2 To increase the issued share capital of the Company by twenty-seven million two hundred and forty-five thousand and thirty Euros (EUR 27,245,030.-), so as to bring it from its current amount of sixty thousand Euros (EUR 60,000.-) to twenty-seven million three hundred and five thousand and thirty Euros (EUR 27,305,030.-), by creating and issuing:

- 267,050,300 Class A Shares;
- 273,050,300 class B shares (the "Class B Shares");
- 273,050,300 class C shares (the "Class C Shares");
- 273,050,300 class D shares (the "Class D Shares");
- 273,050,300 class E shares (the "Class E Shares");
- 273,050,300 class F shares (the "Class F Shares");
- 273,050,300 class G shares (the "Class G Shares");
- 273,050,300 class H shares (the "Class H Shares");
- 273,050,300 class I shares (the "Class I Shares"); and
- 273,050,300 class J shares (the "Class J Shares").

Each with a par value of one Euro cent (EUR 0.01) and all having the rights and obligations as set out in the Articles of the Company (as amended) (collectively referred as the "New Shares") through a contribution in cash.

3.3.3 Subscription and payment for the New Shares.

3.3.4 To resolve to amend article 5 (share capital) of the Articles and to insert several new paragraphs.

3.3.5 To resolve to amend article 18 (distribution) of the Articles and to insert several new paragraphs.

3.3.6 To resolve to amend article 19 (liquidation) of the Articles and to insert several new paragraphs.

3.3.7 Miscellaneous.

4. Resolutions

After due and careful deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

First resolution

The Shareholders resolve to convert the existing six million (6,000,000) shares of the Company into class A shares (the "Class A Shares") having the rights and obligations as set out in the Articles (as amended) which will be held by the Shareholders as follows:

- one million seven hundred and fifteen thousand eighty-six (1,715,086) Class A Shares, of one Euro cent (EUR 0.01) each held by P4 Sub Continuing L.P.1., prenamed;
- four million one hundred and four thousand nine hundred and thirty-two (4,104,932) Class A Shares of one Euro cent (EUR 0.01) each held by Permira IV Continuing L.P.2, prenamed;
- thirty-nine thousand seven hundred and ninety-six (39,796) Class A Shares of one Euro cent (EUR 0.01) each held by P4 Co-Investment L.P. prenamed; and
- one hundred and forty thousand one hundred and eighty-six (140,186) Class A Shares of one Euro cent (EUR 0.01) each held by Permira Investments Limited, prenamed.

Second resolution

The Shareholders resolve to increase the issued share capital of the Company by twenty-seven million two hundred and forty-five thousand and thirty Euros (EUR 27,245,030.-), so as to bring it from its current amount of sixty thousand Euros (EUR 60,000.-) to twenty-seven million three hundred and five thousand and thirty Euros (EUR 27,305,030.-), by creating and issuing:

- 267,050,300 Class A Shares;
- 273,050,300 class B shares (the "Class B Shares");
- 273,050,300 class C shares (the "Class C Shares");
- 273,050,300 class D shares (the "Class D Shares");
- 273,050,300 class E shares (the "Class E Shares");
- 273,050,300 class F shares (the "Class F Shares");
- 273,050,300 class G shares (the "Class G Shares");
- 273,050,300 class H shares (the "Class H Shares");
- 273,050,300 class I shares (the "Class I Shares"); and
- 273,050,300 class J shares (the "Class J Shares").

Each with a par value of one Euro cent (EUR 0.01) and all having the rights and obligations as set out in the Articles of the Company (as amended) (collectively referred as the "New Shares") through a contribution in cash.

Subscription and Payment:

The New Shares are subscribed as follows:

a) P4 Sub Continuing L.P.1, prenamed, declares to subscribe to:

- 76,551,214 Class A Shares;
- 78,266,300 Class B Shares;
- 78,266,300 Class C Shares;
- 78,266,300 Class D Shares;
- 78,266,300 Class E Shares;
- 78,266,300 Class F Shares;
- 78,266,300 Class G Shares;
- 78,266,300 Class H Shares;
- 78,266,300 Class I Shares; and
- 78,266,300 Class J Shares.

Such new shares are paid up by a contribution in cash for a total amount of seventy-eight million two hundred and forty-nine thousand one hundred and sixtytwo Euros and fifteen Euro cents (EUR 78,249,162.15), out of which (i) seven million eight hundred and nine thousand four hundred and seventy-nine Euros and fourteen Euro cents (EUR 7,809,479.14), are allocated to the Company's share capital and (ii) seventy million four hundred and thirty-nine thousand

six hundred and eighty-three Euros and one Euro cent (EUR 70,439,683.01), are allocated to the Company's share premium account.

b) Permira IV Continuing L.P.2, prenamed, declares to subscribe to:

- 182,488,468 Class A Shares;
- 186,593,400 Class B Shares;
- 186,593,400 Class C Shares;
- 186,593,400 Class D Shares;
- 186,593,400 Class E Shares;
- 186,593,400 Class F Shares;
- 186,593,400 Class G Shares;
- 186,593,400 Class H Shares;
- 186,593,400 Class I Shares; and
- 186,593,400 Class J Shares.

Such new shares are paid up by a contribution in cash for a total amount of one hundred and eighty-six million five hundred and fifty-two thousand three hundred and fifty-nine Euros and fifty-one Euro cents (EUR 186,552,359.51), out of which (i) eighteen million six hundred and eighteen thousand two hundred and ninety Euros and sixty-eight Euro cents (EUR 18,618,290.68), are allocated to the Company's share capital and (ii) one hundred and sixty-seven million nine hundred and thirty-four thousand and sixty-eight Euros and eighty-three Euro cents (EUR 167,934,068.83), are allocated to the Company's share premium account.

c) P4 Co-Investment L.P., prenamed, declares to subscribe to:

- 1,771,204 Class A Shares;
- 1,811,000 Class B Shares;
- 1,811,000 Class C Shares;
- 1,811,000 Class D Shares;
- 1,811,000 Class E Shares;
- 1,811,000 Class F Shares;
- 1,811,000 Class G Shares;
- 1,811,000 Class H Shares;
- 1,811,000 Class I Shares; and
- 1,811,000 Class J Shares.

Such new shares are paid up by a contribution in cash for a total amount of one million eight hundred and ten thousand six hundred and eighty-five Euros and ninety-five Euro cents (EUR 1,810,685.95), out of which (i) one hundred and eighty thousand seven hundred and two Euros and four Euro cents (EUR 180,702.04), are allocated to the Company's share capital and (ii) one million six hundred and twenty-nine thousand nine hundred and eighty-three Euros and ninety-one Euro cents (EUR 1,629,983.91), are allocated to the Company's share premium account.

d) Permira Investments Limited, prenamed, declares to subscribe to:

- 6,239,414 Class A Shares;
- 6,379,600 Class B Shares;
- 6,379,600 Class C Shares;
- 6,379,600 Class D Shares;
- 6,379,600 Class E Shares;
- 6,379,600 Class F Shares;
- 6,379,600 Class G Shares;
- 6,379,600 Class H Shares;
- 6,379,600 Class I Shares; and
- 6,379,600 Class J Shares.

Such new shares are paid up by a contribution in cash for a total amount of six million three hundred and seventy-eight thousand two hundred and twenty-one Euros and forty-three Euro cents (EUR 6,378,221.43), out of which (i) six hundred and thirty-six thousand five hundred and fifty-eight Euros and fourteen Euro cents (EUR 636,558.14), are allocated to the Company's share capital and (ii) five million seven hundred and forty-one thousand six hundred and sixty-three Euros and twenty-nine Euro cents (EUR 5,741,663.29), are allocated to the Company's share premium account.

Therefore, the global contribution of two hundred and seventy-two million nine hundred and ninety thousand four hundred and twenty-nine Euros and four Euro cents (EUR 272,990,429.04) for the New Shares will be allocated as follows: twenty-seven million two hundred and forty-five thousand and thirty Euros (EUR 27,245,030) are allocated to the share

capital of the Company and two hundred and forty-five million seven hundred and forty-five thousand three hundred and ninety-nine Euros and four Euro cents (EUR 245,745,399.04) are allocated to the share premium account of the Company.

The proof of the existence of the contributions has been produced to the undersigned notary.

Third resolution

The Shareholders consequently decide to amend article 5 of the Articles of the Company and to insert several new paragraphs which shall henceforth read as follows:

" Art. 5.

Art. 5.1. The Company's share capital is set at twenty-seven million three hundred and five thousand and thirty Euros (EUR 27,305,030) represented by the following shares with a nominal value of one Eurocent (EUR 0.01) each divided into ten (10) classes, as follows

- two hundred and seventy-three million and fifty-thousand three hundred (273,050,300) class A shares (the "Class A Shares");
- two hundred and seventy-three million and fifty-thousand three hundred (273,050,300) class B shares (the "Class B Shares");
- two hundred and seventy-three million and fifty-thousand three hundred (273,050,300) class C shares (the "Class C Shares");
- two hundred and seventy-three million and fifty-thousand three hundred (273,050,300) class D shares (the "Class D Shares");
- two hundred and seventy-three million and fifty-thousand three hundred (273,050,300) class E shares (the "Class E Shares");
- two hundred and seventy-three million and fifty-thousand three hundred (273,050,300) class F shares (the "Class F Shares");
- two hundred and seventy-three million and fifty-thousand three hundred (273,050,300) class G shares (the "Class G Shares");
- two hundred and seventy-three million and fifty-thousand three hundred (273,050,300) class H shares (the "Class H Shares");
- two hundred and seventy-three million and fifty-thousand three hundred (273,050,300) class I shares (the "Class I Shares"); and
- two hundred and seventy-three million and fifty-thousand three hundred (273,050,300) class J shares (the "Class J Shares") and

all shares are together referred to as the "Shares". The holder(s) of the Shares shall together be referred to as the "Shareholders".

5.2 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

- The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire classes of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class (es). In the case of repurchases and cancellations of classes of shares such cancellations and repurchases shall be made in the reverse numerical order (starting with the Class J).

- In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of shares, such class of shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of Shareholders) and the holders of shares of the repurchased and cancelled class of shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant class held by them and cancelled.

5.3 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the class of shares to be repurchased and cancelled.

5.4 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers and approved by the general meeting of Shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts and in accordance with the provisions of article 18 of the articles of incorporation. The Total Cancellation Amount for each of the shares shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of Shareholders provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.5 Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant class of shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

For the purposes of this Article 5, the following words shall have the following definitions:

- "Available Amount" means the total amount of net profits attributable to the class of shares (as determined in accordance with article 18 of the articles of incorporation) of the Company (including carried forward profits) to the

extent the Shareholders would have been entitled to dividend distributions according to article 18 of the articles of incorporation, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled to the extent this correspond to available amounts in accordance with law but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles of incorporation, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount;

NP= net profits attributable to the class of shares in accordance with the provisions of article 18 of the articles of incorporation (including carried forward profits as determined for the relevant class of class of shares in accordance with the provisions of article 18 of the articles of incorporation);

P= any freely distributable reserves;

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled to the extent this correspond to available amounts in accordance with law;

L= losses (including carried forward losses);

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles of incorporation.

- "Cancellation Value Per Share" means the cancellation amount per share to be paid to the Shareholders.

- "Interim Accounts" means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

- "Interim Accounts Date" means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of shares.

- "Total Cancellation Amount" means the amount to be paid as the redemption price for the shares so redeemed.

5.6 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholders. The amount of the premium account may inter alia be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its Shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate fund to the legal reserve.

5.7 The Company can proceed to the repurchase of its own shares by decisions of the board of managers subject to the availability of funds determined by the board of managers on the basis of relevant Interim Accounts."

Fourth resolution

The Shareholders also decide to amend article 18 of the Articles, and to insert several new paragraphs which shall henceforth read as follows:

" Art. 18.

18.1 Each year, as of the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

18.2 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

18.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these articles of incorporation, the board of managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

18.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the articles of incorporation above and in accordance with the following provisions:

- the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,

- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,

- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then,

- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then,

- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then,

- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then

- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then
- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class H Shares held by them, then
- the holders of Class I Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class I Shares, and then,
- the holders of Class J Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding class of Shares (by alphabetical order, e.g. Class J Shares) have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of Shares in the reverse alphabetical order (e.g. initially Class I Shares).

18.5 In any case, dividends can only be distributed and Shares redeemed to the extent that the Company has distributable sums within the meaning of the Law and in accordance with the other applicable provisions of the Law.

18.6 Notwithstanding the preceding provisions, the sole manager or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends to the Shareholders in accordance with the distribution provisions described in Article 18.4 before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these articles of incorporation and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholders."

Fifth resolution

The Shareholders also decide to amend article 19 of the Articles and to insert a new paragraph which shall henceforth read as follows:

" **Art. 19.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be Shareholders, and which are appointed by the general meeting of Shareholders, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the Shareholders in accordance with the distribution provisions provided for in article 18.4."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to seven thousand Euros (EUR 7,000.-).

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

1.1 Une assemblée des associés de la Société ainsi que définie ci-dessous s'est tenue le dix-neuf décembre deux mil onze, devant Maître Martine Schaeffer, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (le "Notaire"). .

1.2 La "Société" est Bluedrip Topco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.162.862 et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 2476, page 118812, daté du 14 octobre 2011 et n'ont pas été modifiés depuis.

2. Nomination des Président, Secrétaire et Scrutateur

2.1 Monsieur Raymond THILL, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, a agi en tant que Président de l'assemblée avec l'accord de l'assemblée.

2.2 Le Président a nommé Madame Sylvie DUPONT, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, pour agir en tant que Secrétaire.

2.3 L'assemblée a élu Monsieur Gianpiero SADDI, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, pour agir en tant que Scrutateur.

3. Déclaration du Président

Ces nominations ayant été effectuées, le Président a déclaré que:

3.1 Les noms des associés présents et de ceux représentés à l'assemblée (ensemble définis comme les "Associés Comparants" ou les "Associés") et le nombre de parts sociales détenues par eux sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, signée par et au nom des Associés Comparants, le Notaire, le Président, le Scrutateur et le Secrétaire, ensemble avec les formulaires de procuration, signés ne varietur par les associés représentés à l'assemblée par des mandataires, le Notaire et le Président, le Scrutateur et le Secrétaire, devront rester annexés au présent acte et devront être enregistrés avec cet acte.

3.2 Il ressort de la liste de présence que les associés détenant six millions (6.000.000) de parts sociales représentant la totalité du capital social de la Société sont présents à l'assemblée ou représentés à l'assemblée par des mandataires. Tous les Associés Comparants ont déclaré avoir été préalablement correctement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et ont renoncé aux formalités de convocation. L'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

3.3 L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

3.3.1 De convertir les six millions (6.000.000) de parts sociales de la Société en parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A") ayant les droits et les obligations tels que décrits dans les Statuts (tels que modifiés).

3.3.2 D'augmenter le capital social de la Société à concurrence de vingt-sept millions deux cent quarante-cinq mille trente Euros (EUR 27.245.030,-) afin de le porter de son montant actuel de soixante mille Euros (EUR 60.000,-) jusqu'à vingt-sept millions trois cent cinq mille trente Euros (EUR 27.305.030,-) par l'émission et la création de:

- 267.050.300 Parts Sociales de Catégorie A,
- 273.050.300 Parts Sociales de Catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B"),
- 267.050.300 Parts Sociales de Catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C"),
- 267.050.300 Parts Sociales de Catégorie D (les "Parts Sociales de Catégorie D"),
- 267.050.300 Parts Sociales de Catégorie E (les "Parts Sociales de Catégorie E"),
- 267.050.300 Parts Sociales de Catégorie F (les "Parts Sociales de Catégorie F"),
- 267.050.300 Parts Sociales de Catégorie G (les "Parts Sociales de Catégorie G"),
- 267.050.300 Parts Sociales de Catégorie H (les "Parts Sociales de Catégorie H"),
- 267.050.300 Parts Sociales de Catégorie I (les "Parts Sociales de Catégorie I"), et
- 267.050.300 Parts Sociales de Catégorie J (les "Parts Sociales de Catégorie J"),

ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) et les droits et obligations contenus dans ces Statuts (collectivement définies ci-après comme les "Nouvelles Parts Sociales") par le biais d'un apport en numéraire.

3.3. 3 Souscription et paiement des Nouvelles Parts Sociales.

3.3. 4 Décider de modifier l'article 5 (capital social) des Statuts et d'insérer plusieurs nouveaux paragraphes.

3.3. 5 Décider de modifier l'article 18 (distribution) des Statuts et d'insérer plusieurs nouveaux paragraphes.

3.3. 6 Décider de modifier l'article 19 (liquidation) des Statuts et d'insérer plusieurs nouveaux paragraphes.

3.3.7 Divers

4. Résolutions

Après délibération attentive, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

Les Associés décident de convertir les six millions de (6.000.000) parts sociales existantes de la Société en Parts Sociales de Catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A") qui seront détenues par les Associés comme suit:

- un million sept cent quinze mille quatre-vingt-six (1.715.086) Parts Sociales de Catégorie A, chacune d'un centime d'Euro (EUR 0,01) détenues par P4 Sub Continuing L.P.1., susmentionné;
- quatre millions cent quatre mille neuf cent trente-deux (4.104.932) Parts Sociales de Catégorie A, chacune d'un centime d'Euro (EUR 0,01) détenues par Permira IV Continuing L.P.2., susmentionné;
- trente-neuf mille sept cent quatre-vingt-seize (39.796) Parts Sociales de Catégorie A, chacune d'un centime d'Euro (EUR 0,01) détenues par, P4 Co-Investment L.P. susmentionné; et
- cent quarante mille cent quatre-vingt-six (140.186) Parts Sociales de Catégorie A, chacune d'un centime d'Euro (EUR 0,01) détenues par Permira Investments Limited, susmentionné.

Deuxième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de vingt-sept millions deux cent quarante-cinq mille trente Euros (EUR 27.245.030,-) afin de le porter de son montant actuel de soixante mille Euros (EUR 60.000,-) jusqu'à vingt-sept millions trois cent cinq mille trente Euros (EUR 27.305.030,-) par l'émission et la création de:

- 267.050.300 Parts Sociales de Catégorie A,
- 273.050.300 Parts Sociales de Catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B"),
- 273.050.300 Parts Sociales de Catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C"),
- 273.050.300 Parts Sociales de Catégorie D (les "Parts Sociales de Catégorie D"),
- 273.050.300 Parts Sociales de Catégorie E (les "Parts Sociales de Catégorie E"),
- 273.050.300 Parts Sociales de Catégorie F (les "Parts Sociales de Catégorie F"),
- 273.050.300 Parts Sociales de Catégorie G (les "Parts Sociales de Catégorie G"),
- 273.050.300 Parts Sociales de Catégorie H (les "Parts Sociales de Catégorie H"),
- 273.050.300 Parts Sociales de Catégorie I (les "Parts Sociales de Catégorie I"), et
- 273.050.300 Parts Sociales de Catégorie J (les "Parts Sociales de Catégorie J"),

Ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) et les droits et obligations contenus dans ces Statuts (collectivement définies ci-après comme les "Nouvelles Parts Sociales") par le biais d'un apport en numéraire.

Souscription et Paiement:

Les Nouvelles Parts Sociales sont souscrites comme suit:

a) P4 Sub Continuing L.P.1., susmentionné, déclare souscrire à:

- 76.551.214 Parts Sociales de Catégorie A,
- 78.266.300 Parts Sociales de Catégorie B,
- 78.266.300 Parts Sociales de Catégorie C,
- 78.266.300 Parts Sociales de Catégorie D,
- 78.266.300 Parts Sociales de Catégorie E,
- 78.266.300 Parts Sociales de Catégorie F,
- 78.266.300 Parts Sociales de Catégorie G,
- 78.266.300 Parts Sociales de Catégorie H,
- 78.266.300 Parts Sociales de Catégorie I, et
- 78.266.300 Parts Sociales de Catégorie J.

Ces nouvelles parts sociales ont été payées par un apport en numéraire d'un montant total de soixante-dix-huit millions deux cent quarante-neuf mille cent soixante-deux Euros et quinze centimes d'Euros (EUR 78.249.162,15) duquel: (i) sept millions huit cent neuf mille quatre cent soixante-dix-neuf Euros et quatorze centimes d'Euros (EUR 7.809.479,14) sont alloués au capital social de la Société et (ii) soixante-dix millions quatre cent trente-neuf mille six cent quatre-vingt-trois Euros et un centime d'Euros (EUR 70.439.683,01) sont alloués au compte de prime d'émission de la Société.

b) Permira IV Continuing L.P.2., susmentionné, déclare souscrire à:

- 182.488.468 Parts Sociales de Catégorie A,
- 186.593.400 Parts Sociales de Catégorie B,
- 186.593.400 Parts Sociales de Catégorie C,
- 186.593.400 Parts Sociales de Catégorie D,
- 186.593.400 Parts Sociales de Catégorie E,
- 186.593.400 Parts Sociales de Catégorie F,
- 186.593.400 Parts Sociales de Catégorie G,
- 186.593.400 Parts Sociales de Catégorie H,
- 186.593.400 Parts Sociales de Catégorie I, et
- 186.593.400 Parts Sociales de Catégorie J,

Ces nouvelles parts sociales ont été payées par un apport en numéraire d'un montant total de cent quatre-vingt-six millions cinq cent cinquante-deux mille trois cent cinquante-neuf Euros et cinquante et un centime d'Euros (EUR 186.552.359,51) duquel: (i) dix-huit millions six cent dix-huit mille deux cent quatre-vingt-dix Euros et soixante-huit centimes d'Euros (EUR 18.618.290,68) sont alloués au capital social de la Société et (ii) cent soixante-sept millions neuf cent trente-quatre mille soixante-huit Euros et quatre-vingt-trois centimes d'Euros (EUR 167.934.068,83) sont alloués au compte de prime d'émission de la Société.

c) P4 Co-Investment L.P., susmentionné, déclare souscrire à:

- 1.771.204 Parts Sociales de Catégorie A,
- 1.811.000 Parts Sociales de Catégorie B,
- 1.811.000 Parts Sociales de Catégorie C,
- 1.811.000 Parts Sociales de Catégorie D,
- 1.811.000 Parts Sociales de Catégorie E,
- 1.811.000 Parts Sociales de Catégorie F,

- 1.811.000 Parts Sociales de Catégorie G,
- 1.811.000 Parts Sociales de Catégorie H,
- 1.811.000 Parts Sociales de Catégorie I, et
- 1.811.000 Parts Sociales de Catégorie J,

Ces nouvelles parts sociales ont été payées par un apport en numéraire d'un montant total de un million huit cent dix mille six cent quatre-vingt-cinq Euros et quatre-vingt-quinze centimes d'Euros (EUR 1.810.685,95) duquel: (i) cent quatre-vingts mille sept cent deux Euros et quatre centimes d'Euros (EUR 180.702,04) sont alloués au capital social de la Société et (ii) un million six cent vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt-trois Euros et quatre-vingt-onze centimes d'Euros (EUR 1.629.983,91) sont alloués au compte de prime d'émission de la Société.

d) Permira Investments Limited, susmentionné, déclare souscrire à:

- 6.239.414 Parts Sociales de Catégorie A,
- 6.379.600 Parts Sociales de Catégorie B,
- 6.379.600 Parts Sociales de Catégorie C,
- 6.379.600 Parts Sociales de Catégorie D,
- 6.379.600 Parts Sociales de Catégorie E,
- 6.379.600 Parts Sociales de Catégorie F,
- 6.379.600 Parts Sociales de Catégorie G,
- 6.379.600 Parts Sociales de Catégorie H,
- 6.379.600 Parts Sociales de Catégorie I, et
- 6.379.600 Parts Sociales de Catégorie J,

Ces nouvelles parts sociales ont été payées par un apport en numéraire d'un montant total de six millions trois cent soixante-dix huit mille deux cent vingt-et-un Euros et quarante-trois centimes d'Euros (EUR 6.378.221,43) duquel: (i) six cent trente-six mille cinq cent cinquante-huit Euros et quatorze centimes d'Euros (EUR 636.558,14) sont alloués au capital social de la Société et (ii) cinq millions sept cent quarante et un mille six cent soixante-trois Euros et vingt-neuf centimes d'Euros (EUR 5.741.663,29) sont alloués au compte de prime d'émission de la Société.

Ainsi, l'apport total de deux cent soixante-douze millions neuf cent quatre-vingt-dix mille quatre cent vingt-neuf Euros et quatre centimes d'Euros (EUR 272.990.429,04) pour les Nouvelles Parts Sociales sera réparti comme suit: (i) vingt-sept millions deux cent quarante-cinq mille trente Euros (EUR 27.245.030,-) sont attribués au capital social de la Société et (ii) deux cent quarante-cinq millions sept cent quarante-cinq mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf Euros et quatre centimes d'Euros (EUR 245.745.399,04) sont attribués au compte de prime d'émission de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur des contributions a été produite au notaire soussigné.

Troisième résolution

Les Associés décident par conséquent de modifier l'article 5 des Statuts de la Société et y insérer plusieurs nouveaux paragraphes qui se liront désormais comme suit:

" Art. 5.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à vingt-sept millions trois cent cinq mille trente Euros (EUR 27.305.030,-) représenté par les parts sociales suivantes ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0.01) chacune réparties en dix (10) catégories comme suit;

- deux cent soixante-treize millions cinquante mille trois cents (273.050.300) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A");
- deux cent soixante-treize millions cinquante mille trois cents (273.050.300) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B");
- deux cent soixante-treize millions cinquante mille trois cents (273.050.300) parts sociales de catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C");
- deux cent soixante-treize millions cinquante mille trois cents (273.050.300) parts sociales de catégorie D (les "Parts Sociales de Catégorie D");
- deux cent soixante-treize millions cinquante mille trois cents (273.050.300) parts sociales de catégorie E (les "Parts Sociales de Catégorie E");
- deux cent soixante-treize millions cinquante mille trois cents (273.050.300) parts sociales de catégorie F (les "Parts Sociales de Catégorie F");
- deux cent soixante-treize millions cinquante mille trois cents (273.050.300) parts sociales de catégorie G (les "Parts Sociales de Catégorie G");
- deux cent soixante-treize millions cinquante mille trois cents (273.050.300) parts sociales de catégorie H (les "Parts Sociales de Catégorie H");
- deux cent soixante-treize millions cinquante mille trois cents (273.050.300) parts sociales de catégorie I (les "Parts Sociales de Catégorie I"), et

- deux cent soixante-treize millions cinquante mille trois cents (273.050.300) parts sociales de catégorie J (les "Parts Sociales de Catégorie J"),

toutes les parts sociales sont ensemble dénommées comme les "Parts Sociales". Les titulaires de Parts Sociales sont ensemble dénommés comme les "Associés".

5.2 Le capital social de la Société peut être réduit ou augmenté par une résolution des Associés adoptée selon la manière requise pour modifier ces statuts:

- le capital social de la Société peut être réduit par le biais d'une annulation des parts sociales, y compris l'annulation d'une ou plusieurs catégorie de parts sociales par le biais d'un rachat et annulation de toutes les parts sociales émises dans cette/ces catégorie(s). Dans l'hypothèse de rachats et annulations de catégories de parts sociales, de tels rachats et annulations seront réalisés dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant avec la Catégorie J).

- Dans l'hypothèse d'une réduction du capital social par le biais du rachat et annulation d'une catégorie de parts sociales, une telle catégorie de parts sociales donne le droit à ces titulaires, au prorata de leur détention dans une telle catégorie de parts sociales, au Montant Disponible (toutefois dans la limite du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des Associés) et les titulaires des parts sociales des catégories rachetées et annulées devront recevoir un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque part sociale de la catégorie concernée annulée et détenue par eux.

5.3 La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de parts sociales émises dans la classe des parts sociales devant être rachetée et annulée.

5.4 Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des Associés, sur la base de Comptes Intérimaires pertinents et conformément aux dispositions de l'Article 18 des statuts. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des parts sociales devra être le Montant Disponible de la catégorie concernée au moment de l'annulation de la catégorie concernée, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des Associés, étant entendu cependant que le Montant Total d'Annulation ne devra jamais être supérieur au Montant Disponible.

5.5 La Valeur d'Annulation par Part Sociale deviendra due et payable par la Société dès le rachat et l'annulation des parts sociales de catégorie de parts sociales concernées.

Pour les besoins de cet Article 5, les mots suivants auront les définitions suivantes:

- "Montant Disponible" signifie le montant total des profits nets attribuables à la classe des parts sociales de la Société (tel que déterminée conformément à l'article 18 des statuts) dans la mesure où les Associés auraient été en droit de réclamer des distributions de dividende conformément à l'article 18 des Statuts, augmenté par (i) toute réserve librement distribuable (qui pour éliminer le doute inclut la prime d'émission) et (ii) s'il y a lieu par le montant de la réduction de capital social et la réduction de la réserve légale relatives à la classe de parts sociales à annuler dans la mesure où cela correspond aux montants disponibles conformément à la loi mais réduite par (i) toute perte (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes devant être placées dans les réserves conformément aux exigences de la loi ou des statuts, et comme indiqué dans les Comptes Intérimaires correspondants (sans, afin d'éviter tout doute, aucune double comptabilisation) de façon à ce que:

$$AA = (NP+P+CR)-(L+ LR)$$

Où:

AA = Montant Disponible;

NP = profits nets attribuables à la classe des parts sociales conformément aux dispositions de l'Article 18 des statuts (y compris les profits à reporter ainsi que déterminés pour la classe des parts sociales pertinente conformément aux dispositions de l'Article 18 des Statuts);

P = toute réserve librement distribuable;

CR = le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale lié à la classe des parts sociales devant être annulée dans la mesure où ceci correspond aux montants disponibles conformément à la loi;

L = pertes (y compris les pertes reportées);

LR = toutes sommes devant être mises en réserve(s) conformément aux dispositions légales ou aux Statuts.

- "Valeur d'Annulation par Part Sociale" signifie le montant d'annulation par part sociale à payer aux Associés;

- "Comptes Intérimaires" signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernés;

- "Date des Comptes Intérimaires" signifie la date ne précédant pas de plus de huit (8) jours la date de rachat de la classe des parts sociales concernées;

- "Montant Total d'Annulation" signifie le montant à payer comme prix de rachat pour les Parts sociales ainsi annulées.

5.6 En supplément du capital social, il peut être créé un compte de prime d'émission dans lequel toute prime d'émission sur toute part sociale peut être transférée. Le montant de ladite prime d'émission est à la libre disposition des Associés. Le montant du compte de prime d'émission peut être utilisé, inter alia, pour fournir le paiement de toutes les parts sociales que la Société peut racheter à ses Associés afin de compenser toutes pertes nettes réalisées pour effectuer des distributions aux Associés ou allouer les fonds à la réserve légale.

5.7 La Société peut procéder à un rachat de ses propres parts sociales par les décisions du conseil de gérance sous réserve de la disponibilité des fonds déterminés par le conseil de gérance sur la base des Comptes Intérimaires pertinents."

Quatrième résolution

Les Associés décident aussi de modifier l'article 18 des Statuts de la Société et y insérer plusieurs nouveaux paragraphes qui se liront désormais comme suit:

" Art. 18.

18.1 Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

18.2 Cinq pourcent (5%) des profits nets déterminés conformément aux dispositions légales applicables seront déduits et alloués à la réserve légale. Cette déduction cessera d'être obligatoire quand le montant de la réserve légale atteindra un dixième du capital social.

18.3 Dans la mesure où les fonds sont disponibles à la distribution au niveau de la Société et dans les limites autorisées par la loi et les Statuts, le conseil de gérance proposera que les espèces disponibles pour versement soient distribuées.

18.4 La décision de distribuer des fonds et la détermination du montant d'une telle distribution sera prise par les Associés conformément aux statuts et aux dispositions suivantes:

- les détenteurs des Parts Sociales de classe A ont droit de recevoir les distributions de dividendes en rapport à une telle année d'un montant de zéro virgule dix pour cent (0,10%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe A qu'ils détiennent;

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie B auront le droit de recevoir une distribution de dividendes par rapport à une telle année d'un montant de zéro virgule quinze pour cent (0,15 %) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B détenues par eux;

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie C auront le droit de recevoir une distribution de dividendes par rapport à une telle année d'un montant de zéro virgule vingt pour cent (0,20 %) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C détenues par eux;

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie D auront le droit de recevoir une distribution de dividendes par rapport à une telle année d'un montant de zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25 %) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie D détenues par eux;

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie E auront le droit de recevoir une distribution de dividendes par rapport à une telle année d'un montant de zéro virgule trente pour cent (0,30 %) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie E détenues par eux;

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie F auront le droit de recevoir une distribution de dividendes par rapport à une telle année d'un montant de zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35 %) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie F détenues par eux;

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie G auront le droit de recevoir une distribution de dividendes par rapport à une telle année d'un montant de zéro virgule quarante pour cent (0,40 %) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie G détenues par eux;

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie H auront le droit de recevoir une distribution de dividendes par rapport à une telle année d'un montant de zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45 %) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie H détenues par eux;

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie I auront le droit de recevoir une distribution de dividendes par rapport à une telle année d'un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,50 %) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie I détenues par eux; et

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie J auront le droit de recevoir le reste de toute distribution de dividendes.

Si la totalité de la dernière classe de parts sociales restante (par ordre alphabétique, e.g. Parts Sociales de Catégorie J) a été annulée suite au remboursement, rachat ou autre, au moment de la distribution, le restant de toute distribution sera alloué à la classe de parts sociales restante qui précède dans l'ordre alphabétique inversé (e.g. initialement Parts Sociales de Catégorie I).

18.5 Dans tous les cas, les dividendes ne peuvent être distribués et les Parts Sociales rachetées que dans la mesure où la Société dispose de fonds distribuables suffisants conformément à la Loi, et en conformité avec les autres dispositions applicables de la Loi.

18.6 Nonobstant les dispositions précédentes, le conseil de gérance peut décider de payer aux Associés des dividendes intérimaires conformément aux dispositions décrites à l'Article 18.4 avant la fin de l'exercice social sur la base de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, comprenant ainsi que (i) le montant à distribuer ne doit pas dépasser, lorsque cela est applicable, les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les profits reportés et les réserves distribuables, mais réduit par les pertes reportées et les sommes allouées à la réserve qui doit être établie conformément à la loi et ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondraient en fait pas aux profits gagnés seront remboursées par les Associés."

Cinquième résolution

Les Associés décident de modifier également l'article 19 des Statuts de la Société et y insérer un nouveau paragraphe qui se lira désormais comme suit:

" **Art. 19.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), Associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des Associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf dispositions contraires, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actifs et du paiement du passif sera distribués entre les Associés conformément aux dispositions de l'article 18.4."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élèvent à environ sept mille euros (EUR 7.000,-).

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

L'acte a été lu au mandataire des comparants connu du notaire par son nom, prénom, statut civil et résidence, le mandataire des comparants signe l'acte avec le notaire.

Signé: R. Thill, G. Saddi, S. Dupont et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 décembre 2011. Relation: LAC/2011/58104. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 2 janvier 2012.

Référence de publication: 2012002264/628.

(120001050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2012.

Mediterranee Investors Group S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 14.851.

L'AN DEUX MILLE ONZE, LE TRENTE DECEMBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société de la société anonyme, société de patrimoine familial, dénommée «MEDITERRANEE INVESTORS GROUP S.A., SPF», ayant son siège social au 412 F, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, inscrite au R.C.S Luxembourg sous le numéro B14851.

Ladite société a été constituée suivant acte reçu par Maître Nicolas-Paul FRIEDERS, alors notaire de résidence à Differdange, en date du 9 mars 1977, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 80 du 30 avril 1977, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois, suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 840 du 28 avril 2011, page 40276.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Hugues DOUBET, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Christine SCHOENAL, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Thierry JACOB, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter:

1) Que les actionnaires présents ou représentés les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

II) Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Décision de mettre en liquidation la société Anonyme MEDITERRANEE INVESTORS GROUP S.A., SPF.
2. Nomination de Messieurs Saadedine Kalash et Adnan Domiati en tant que liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

Ont été nommés liquidateurs,

- 1) Monsieur Saadedine KALASH, né le 16 mai 1933 à Saïda (Liban), demeurant à Beyrouth (Liban).
- 2) Monsieur Adnan DOMIATI, né le 05 janvier 1955 à Beyrouth (Liban), demeurant à Beyrouth (Liban).

Le liquidateur a la mission de réaliser tout l'actif de la société et apurer le passif.

Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

Déclaration - Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite au présent acte, est estimé approximativement à EUR 1.000.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: J-H DOUBET, C. SCHOENAHN, T. JACOB, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert le 03 janvier 2012. Relation: RED/2012/13. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 04 janvier 2012.

Maître Cosita DELVAUX

Notaire

Référence de publication: 2012007207/69.

(120007130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

**Voyages Sales-Lentz S.A., Société Anonyme,
(anc. Voyages Pelican - SLT S.A.).**

Siège social: L-4901 Bascharage, Z.I. Bommelscheuer.

R.C.S. Luxembourg B 95.540.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 24 mars 2006

Sont nommés administrateurs de la catégorie A pour une durée légale de six années:

- Madame Agnès SALES, 5 rue de la Résistance à L-4942 Bascharage
- Monsieur Marc SALES, 60 rue des Prés à L-4941 Bascharage

Sont nommés administrateurs de la catégorie B pour une durée légale de six années:

- Monsieur Henri SALES, 5 rue de la Résistance à L-4942 Bascharage
- Monsieur José SALES, 16 Cité Bommelscheuer à L-4953 Hautcharage

Sont nommés administrateurs-délégués pour une durée légale de six années:

- Monsieur Marc SALES, 60 rue des Prés à L-4941 Bascharage
- Monsieur José SALES, 16 Cité Bommelscheuer à L-4953 Hautcharage

Est nommée réviseur d'entreprises la société BDO AUDIT SA, inscrite au RCSL sous le n° B147570, 2 Avenue Charles de Gaulle à L - 1653 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2006.

Bascharage, le 24 mars 2006.

Référence de publication: 2012007464/20.

(120007612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Magilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 118, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 54.648.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Helmsange, le 11/01/2012.

Référence de publication: 2012007201/10.

(120007047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Mangrove II S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 104.798.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Référence de publication: 2012007203/11.

(120007243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Mangrove III S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 140.749.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Référence de publication: 2012007205/11.

(120007254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Luxembourg Financial Group Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.851.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 30 novembre 2011 que:

Christian Klar, né le 23 Mai 1974 à Leipzig, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 19 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué de la Société avec effet au 1^{er} décembre 2011;

Holger Pfeiffer, né le 20 juin 1967 à Dillenburg, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été coopté en remplacement de Christian Klar en tant qu'administrateur, pour une période expirant immédiatement après la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur le rapport annuel de la Société qui se tiendra en 2012, et a été nommé administrateur-délégué de la Société, avec effet au 1^{er} décembre 2011.

Olivier Goachet, né le 22 avril 1979 à Mont-Saint-Martin, France, ayant son adresse professionnelle au 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été nommé délégué à la gestion journalière de la Société avec effet au 1^{er} décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LFG Asset Management S.A.

Référence de publication: 2012008695/22.

(120008993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Mangrove II S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 104.798.

In the year two thousand and eleven, on the fifteenth of December.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

Appears:

Frédérique Lefèvre, lawyer, residing professionally in Luxembourg, representing, by virtue of a proxy given under private seal, MANGROVE II MANAGEMENT S.A., RCS Luxembourg B 104.699, a company organized and existing under Luxembourg laws with registered office at L-2535 Luxembourg, 20, Boulevard Emmanuel Servais, in his capacity of "associé-gérant-commandité" (the "Manager") of the "société d'investissement en capital à risque" MANGROVE II S.C.A SICAR, with registered office at L-2535 Luxembourg, 20, Boulevard Emmanuel Servais, duly registered with the Luxembourg Trade Register under section B number 104.798 (the "Company"). The Company was incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, then notary residing in Mersch, on November 25, 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 59 dated January 21, 2005 and modified by Extraordinary General Meetings by deeds of Maître Henri Hellinckx, then notary residing in Mersch, on September 26, 2005, on April 25, 2006 on June 30, 2006 on December 15, 2006, on January 12, 2007, on May 16, 2007, on June 6, 2007, on December 19, 2007, on April 21, 2008, on June 26, 2008, on October 23, 2008, on June 25, 2009, on September 16, 2009, on December 14, 2009, on October 15, 2010 and April 18, 2011 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1161 dated November 7, 2005, number 948 dated May 12, 2006, number 1903 dated October 10, 2006, number 741 dated April 28, 2007, number 844 dated May 10, 2007, number 1506 dated July 20, 2007, number 1757 dated August 20, 2007, number 459 dated February 22, 2008, number 1359 dated June 3, 2008, number 2005 dated August 19, 2008, number 2801 dated November 20, 2008, number 1455 dated July 28, 2009, number 2118 dated October 28, 2009, number 367 dated February 19, 2010, number 2676 dated December 7, 2010 and number 1474 dated July 5, 2011. The Articles have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on July 25, 2011, published in the Memorial, Recueil des Sociétés et Associations C. number 2503 dated October 17, 2011.

The Manager then declared and requested the notary to declare the following:

1. The issued capital of the MANGROVE II S.C.A., SICAR, prenamed, amounts now to TWO HUNDRED SIXTY EIGHT THOUSAND EURO (EUR 268.000.-) represented by ONE (1) fully paid Manager's Share, with a par value of TWENTY THOUSAND EURO (EUR 20.000.-), ONE HUNDRED FOURTEEN THOUSAND (114.000) fully paid Ordinary Shares, each with a par value of TWO EURO (EUR 2.-) per Share and TEN THOUSAND (10.000) Participating Shares, each with a par value of TWO EURO (EUR 2.-) per Share.

2. According to Article 5 of the Articles of Incorporation, the authorized capital of the Company has been set up at TWO HUNDRED EIGHTY THOUSAND EURO (EUR 280.000.-) represented by ONE Manager's Share held by the Manager with a par value of TWENTY THOUSAND EURO (EUR 20.000.-), ONE HUNDRED TWENTY THOUSAND (120.000) Ordinary Shares with a par value of TWO EURO (EUR 2.-) each and TEN THOUSAND (10.000) Participating Shares, with a par value of TWO EURO (EUR 2.-) each. The Manager has been authorized to proceed to the increase in capital and Article 5 of the Articles of Incorporation will then be amended in order to correspond to the increase in capital rendered effective.

3. In accordance with Article 5 of the Articles of Incorporation, the Manager has decided through the resolutions dated November 17, 2011 to increase the issued capital of the Company by FOUR THOUSAND EIGHT HUNDRED EURO (EUR 4.800.-) to raise it from the present amount of TWO HUNDRED SIXTY-EIGHT THOUSAND EURO (EUR 268.000.-) to TWO HUNDRED SEVENTY-TWO THOUSAND EIGHT HUNDRED EURO (EUR 272.800.-) through the issuance of TWO THOUSAND FOUR HUNDRED (2.400) new Ordinary Shares with a par value of TWO EURO (EUR 2.-) each, each entitled to the same rights as the former ones, together with a total share premium of TWO MILLION THREE HUNDRED NINETY-FIVE THOUSAND TWO HUNDRED EUROS (EUR 2.395.200.-).

The TWO THOUSAND FOUR HUNDRED (2.400) new Ordinary Shares have been subscribed and fully paid in cash through payment on a bank account in the name of MANGROVE II S.C.A., SICAR prenamed, so that the amount of TWO MILLION FOUR HUNDRED THOUSAND EURO (EUR 2.400.000.-) has been put at the free disposal of the latter,

evidence of which has been given to the undersigned notary through the presentation of the supporting documents relating to such payment.

Such increase having been effected within the limits of the authorized capital, the second paragraph of Article five of the Articles of Incorporation shall be amended accordingly and shall read as follows:

“(b) the issued capital of the Corporation is set at TWO HUNDRED SEVENTY-TWO THOUSAND EIGHT HUNDRED EURO (EUR 272.800.-) represented by ONE (1) fully paid Manager Share with a par value of TWENTY THOUSAND EURO (EUR 20.000.-), ONE HUNDRED SIXTEEN THOUSAND FOUR HUNDRED (116.400) fully paid Ordinary Shares, each with a par value of TWO EURO (EUR 2.-) per Share and by TEN THOUSAND (10.000) fully paid Participating Shares with a par value of TWO EURO (EUR 2.-) each.”

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 3,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quinze décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Frédérique Lefèvre, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, représentant, en vertu d'une procuration sous seing-privé, MANGROVE II MANAGEMENT S.A., RCS Luxembourg B 104.699 une société régie par les lois du Luxembourg avec siège social à L-2535 Luxembourg, 20, Boulevard Emmanuel Servais, agissant en sa qualité d'associé-gérant-commandité (le "Gérant") de la société d'investissement en capital à risque MANGROVE II S.C.A. SICAR, ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 20, Boulevard Emmanuel Servais, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Numéro B 104.798 (la "Société"). La Société a été constituée par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, le 25 Novembre 2004, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 59 du 21 Janvier 2005 et dont les statuts ont été modifiés par Assemblées Générales Extraordinaires par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 26 Septembre 2005, du 25 avril 2006, du 30 juin 2006, du 15 décembre 2006, du 12 janvier 2007, du 16 mai 2007, du 6 juin 2007, du 19 décembre 2007, du 21 avril 2008, du 26 juin 2008, du 23 octobre 2008, du 25 juin 2009, du 16 septembre 2009, du 14 décembre 2009, du 15 octobre 2010 et du 18 avril 2011 publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1161 du 7 Novembre 2005, numéro 948 du 12 mai 2006, numéro 1903 du 10 octobre 2006, numéro 741 du 28 avril 2007, numéro 844 du 10 mai 2007, numéro 1506 du 20 juillet 2007, numéro 1757 du 20 août 2007, numéro 459 du 22 février 2008, numéro 1359 du 3 juin 2008, numéro 2005 du 19 août 2008, numéro 2801 du 20 novembre 2008, numéro 1455 du 28 juillet 2009, numéro 2118 du 28 octobre 2009, numéro 367 du 19 février 2010, numéro 2676 du 7 décembre 2010 et numéro 1474 du 5 juillet 2011. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg le 25 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2503 du 17 octobre 2011.

Le Gérant expose et prie alors le notaire instrumentant d'acter comme suit:

1. Le capital social de la Société MANGROVE II S.C.A. SICAR prédésignée, s'élève actuellement à DEUX CENT SOIXANTE-HUIT MILLE EUROS (EUR 268.000.-) représenté par une (1) action de Commandité entièrement libérée d'une valeur nominale de VINGT MILLE EUROS (EUR 20.000.-), par CENT QUATORZE MILLE (114.000.-) Actions Ordinaires entièrement libérées, d'une valeur nominale de DEUX EUROS chacune (EUR 2.-) et par DIX MILLE (10.000) Actions de Participation d'une valeur de DEUX EUROS (EUR 2.-) chacune.

2. Aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la Société a été fixé à DEUX CENT QUATRE-VINGT MILLE EUROS (EUR 280.000.-) représenté par une (1) action de Commandité détenue par le Gérant d'une valeur nominale de VINGT MILLE EUROS (EUR 20.000.-), par CENT VINGT MILLE (120.000) Actions Ordinaires, d'une valeur nominale de DEUX EUROS (EUR 2.-) chacune et par DIX MILLE (10.000) Actions de Participation, d'une valeur nominale de DEUX EUROS (EUR 2.-) chacune. Le Gérant a été autorisé à procéder à la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

3. Le Gérant, en conformité avec les pouvoirs qui lui ont été conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a décidé par résolutions du 17 novembre 2011 d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de QUATRE MILLE HUIT CENTS EUROS (EUR 4.800.-) pour le porter de son montant actuel de DEUX CENT SOIXANTE-HUIT MILLE EUROS (EUR 268.000.-) à DEUX CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE HUIT CENTS EUROS (EUR 272.800.-) par la création de DEUX MILLE QUATRE CENTS (2.400) actions nouvelles de catégorie "Actions Ordinaires" d'une valeur nominale de

DEUX EUROS (EUR 2.-) chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes, émises avec une prime d'émission totale de DEUX MILLIONS TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE DEUX CENTS EUROS (EUR 2.395.200,-).

Les DEUX MILLE QUATRE CENTS (2.400) Actions Ordinaires nouvelles ont été souscrites et libérées intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société MANGROVE II S.C.A. SICAR, prédésignée, de sorte que la somme totale de DEUX MILLIONS QUATRE CENT MILLE EUROS (EUR 2.400.000,-) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de la libération.

Suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le deuxième alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

«(b) Le capital émis de la Société est fixé à DEUX CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE HUIT CENTS EUROS (EUR 272.800.-) représenté par UNE (1) action de Commandité entièrement libérée d'une valeur nominale de VINGT MILLE EURO (EUR 20.000,-), CENT SEIZE MILLE QUATRE CENTS (116.400,-) Actions Ordinaires entièrement libérées, d'une valeur nominale de DEUX EURO (EUR 2.-) chacune et par DIX MILLE (10.000) Actions de Participation entièrement libérées, d'une valeur nominale de DEUX EURO (EUR 2.-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 3.500.-.

A la demande du comparant, le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande du comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. LEFÈVRE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2011. Relation: LAC/2011/58068. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Référence de publication: 2012007202/138.

(120006832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Arelux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 159.737.

Extrait des résolutions des associés de la société

L'associé a pris la décision suivante:

La confirmation de la nomination avec effet au 9 janvier 2012 de Binh-Son Luong, avec adresse privée au 9, rue St. Ulric, L-2651, Luxembourg, comme gérant B de la société pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se constitue donc avec effet au 9 janvier 2012 de:

Gérant A

- Michelle Marie Carvill
- Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland

Gérant B

- Gert Walter Dina Triest
- Arnaud Jean Talabardon
- Binh-Son Luong

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A.
Domiciliaire de sociétés

Référence de publication: 2012008091/24.

(120009458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Menuiserie Feiereisen, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 118, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 47.098.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Helmsange, le 12/01/2012.

Référence de publication: 2012007208/10.

(120007497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Merrill Lynch Investment Solutions, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 133.445.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Référence de publication: 2012007209/10.

(120007146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Miramar Investissements, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 163.800.

EXTRAIT

La société à responsabilité limitée "SEREN", inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B110588, gérant unique de la société à responsabilité limitée MIRAMAR INVESTISSEMENTS, a nommée en tant que nouveau gérant unique depuis le 11 octobre 2011, Monsieur Bastiaan Schreuders, né le 12 décembre 1954 à Breda (Pays Bas), avec adresse professionnelle à 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen.

Monsieur Bastiaan Schreuders assure la fonction de représentant permanent de la société "SEREN" S. à r. l. pour ses fonctions de "Gérant" de la société MIRAMAR INVESTISSEMENTS.

Pour extrait

La société

Référence de publication: 2012007210/16.

(120007315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

World Hopper s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8440 Steinfort, 69, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 67.063.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Steinfort, le 13 Janvier 2012.

Pour World Hopper s.à r.l.

Michel Collignon

Référence de publication: 2012010606/12.

(120011471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.
